

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunions du 27 juin 2005**

S O M M A I R E

Pages

Réunion du 27 juin 2005 matin.....	13
Réunion du 27 juin 2005 après-midi.....	69
Réunion du 27 juin 2005 soir.....	163
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général.....	15

QUESTURE

Comité du Bassin Adour.....	20
Espaces Naturels Sensibles. Délégation du droit de préemption au Président du Conseil Général. Bilan des préemptions et acquisitions amiables réalisées par le Département depuis le 1 ^{er} janvier 2005.....	21

AMENAGEMENT, EQUIPEMENT DES COMMUNES

Aide au développement local.....	22
La politique d'assainissement et d'eau potable.....	23

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Politique de Développement et d'Action Economique.....	26
--	----

DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET

Aides en faveur de l'agriculture.....	28
Mesure en faveur de l'ostréiculture Arcachonnaise suite à la crise "toxine".....	35

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Développement touristique.....	37
--------------------------------	----

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Conventions d'aménagement de bourg.....	42
Politique de développement durable des territoires Girondins.....	44

CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES

Politique culturelle	72
----------------------------	----

ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL

Politique environnementale du Département	76
Adhésion du Département au G.I.P. "Littoral Aquitain" (également examiné par les commissions "politiques contractuelles" et "coopération et affaires européennes"	81
Politique de l'eau.....	85

ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I.

Aide sociale à l'enfance et la famille	98
--	----

ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES

Convention entre le Département et l'Etat relative à la lutte contre la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles et les vaccinations	100
Accueil à titre onéreux de personnes âgées et/ou handicapées par des particuliers agréés - Application des décrets du 30 décembre 2004	102

COLLEGES ET ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRE

Les collèges en Gironde	106
-------------------------------	-----

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Sport et vie associative.....	112
-------------------------------	-----

EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION

Conseil Général des Jeunes	87
Manifeste pour la jeunesse	90

INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Mise en œuvre du dispositif des contrats aidés	45
--	----

HABITAT, LOGEMENT ET PRECARITE

Mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales – Refondation du fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.). Proposition d'adoption du nouveau règlement intérieur	54
--	----

INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE

Infrastructures départementales - Programme des opérations ponctuelles.....	114
---	-----

TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE ROUTIERE

Transports publics interurbains de voyageurs	116
Plan départemental des transports publics de voyageurs.....	117

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines	125
Créations et transformations de postes.....	126
Créations et transformations de postes – Centre Départemental de l'enfance et de la famille	130
Maintien en fonction de contractuels	131
Résorption de l'emploi précaire	133
Extension des archives départementales	135
Définition d'un programme d'implantation de pôles sociaux et de remise à niveau du parc immobilier des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (également examiné par la commission "gestion du patrimoine départemental"	137

COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES

Contrat de Plan et programmes Européens	139
---	-----

GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Patrimoine immobilier départemental.....	141
Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2003	142
Interventions du Département en faveur des secteurs maritimes et portuaires (également examiné par la commission "développement agriculture, viticulture, aquaculture et forêt").....	144

FINANCES ET MOYENS

Haut débit et téléphonie mobile en Gironde.....	113
Compte de gestion de l'exercice 2004 du payeur départemental	146
Compte Administratif – Réalisation des recettes et des dépenses pour l'exercice 2004.....	147
Bilan des garanties et cautions d'emprunts – Exercice 2004	158
Recouvrement des recettes et admission en non valeur de l'exercice 2004.....	159
Recouvrement indus R.M.I.	160
Décision d'affectation des excédents de fonctionnement du Budget Principal (M52) et des Comptes Annexes (M4/M22) du Budget Départemental.....	161
Budget Supplémentaire pour 2005	188

VŒUX ET MOTIONS

Motion relative aux prises d'otages	166
Motion relative. au désengagement de l'Etat dans le secteur associatif jeunesse et d'éducation populaire	167
Motion relative au problème de financement des services de l'U.N.A.S.S.A.D.....	168
Motion relative à la destruction de l'Angélique des estuaires à Bordeaux	169
Voeu relatif a la situation de l'Entreprise Ford de Blanquefort	171
Motion de soutien aux postiers pour garantir un service public pour tous.....	175
Voeu relatif à la restructuration du pôle ingénierie S.N.C.F.	177
Motion relative au site Hourcade – Fret ferroviaire	179
Motion pour encourager la pose de glissières de sécurité en bois sur les routes du département de la Gironde	181
Vœu pour la création d'une Commission Consultative Départementale d'Evaluation des Charges (C.C.D.E.C.) induites par l'acte II de la décentralisation	184

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 JUIN 2005

Matin



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 juin 2005

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. D'AMECOURT, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, CHALARD, DARGUENCE, DAVID, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DORTHE, DUCHENE, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GAUZERE, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, LOTHAIRE, MAGENTIES, MAROIS, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, REGERE, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, VINCENT, YERLES.

Excusés : MM. AUGHEY, BARRAU, CESAR, DARREMONT, DELAUX, DUBOURG, FOULON, MARTY, PERONNAU, RIFFAUD, SOUBIE, TRUPIN.

La séance est ouverte à 10 heures

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT

M. LE PRÉSIDENT :

Mes Chers Collègues,

L'heureuse libération de Florence Aubenas et Hussein Al-Saadi, retenus en Irak pendant 157 jours, et qui ont désormais retrouvé leur liberté, leurs familles et leurs proches, nous a tous remplis d'un grand soulagement et d'une immense joie.

Si l'on peut louer le travail des services secrets et de la diplomatie française, il faut surtout souligner le formidable élan de solidarité qui s'est manifestée dans la société en faveur des otages et de leurs familles. Car il faut être clair : sans soutien populaire, et de ce fait médiatique, il n'y a pas de libération assurée ! Ce soutien indéfectible, sans faille, jour après jour, a permis d'exercer la pression nécessaire sur le Gouvernement, afin qu'il mette en œuvre tous les moyens pour obtenir la libération de Florence et Hussein.

Aujourd'hui, nous fêtons le retour de Florence Aubenas et Hussein Al-Saadi à la liberté et c'est bien naturel !

Mais alors que l'attention médiatique va retomber, c'est ici qu'un nouveau combat doit commencer. Je pense aux autres otages ou disparus français, dont les familles sont sans nouvelles et qui ont pu, à travers la forte mobilisation pour les otages français en Irak, profiter d'un peu de visibilité médiatique. Demain, nous ne devons pas, et nous ne pouvons pas les oublier ! Je pense notamment à Ingrid Betancourt, cette jeune sénatrice écologiste, qui a été enlevée le 23 février 2002 par des guérilleros sans foi ni loi, alors qu'elle se présentait aux élections présidentielles colombiennes. Le 6 juin marquait le 1 200^{ème} jour de détention de cette jeune femme qui, comme Florence Aubenas, est un modèle de courage. Peut-on imaginer sa souffrance, celle de sa famille et de ses proches, d'être séparés, sans nouvelles, depuis plus de quatre ans ! Quatre ans de sa vie volés, ce n'est pas rien ! Ne la laissons pas devenir le symbole de plus de 3 000 personnes séquestrées dans le monde !

N'oublions pas non plus ceux qui ont disparu, dont on ne connaît pas la situation, rajoutant à la cruauté de l'attente pour leurs familles ! Je pense ici à Fred Nérac, cameraman disparu en Irak depuis le 22 mars 2003 et à Guy André-Kieffer, journaliste parti en Côte d'Ivoire, dont on est sans nouvelles depuis le 16 avril 2004.

Mes chers collègues, pour ne pas les laisser sombrer dans l'oubli, après la motion que nous avons déjà adoptée en faveur de la libération d'Ingrid Betancourt, et en soutien à leurs familles dans l'épreuve, je vous demanderai, au cours de la journée de voter une motion, que j'adresserai, en votre nom, au Gouvernement.

Mes chers collègues nous abordons maintenant la séance du budget supplémentaire.

Ce sont bien évidemment les exigences du calendrier propre au fonctionnement de notre institution départementale qui motivent notre séance plénière d'aujourd'hui. Ainsi notre réunion va nous permettre d'examiner le Compte Administratif 2004, de voter le Budget Supplémentaire de notre exercice en cours et ainsi que quelques autres dossiers.

Pas plus qu'au mois de mars dernier, où nous nous sommes retrouvés pour une session consacrée aux taux d'imposition, je ne ferai preuve d'un optimisme béat car la situation économique et sociale de notre pays ne s'est pas arrangée, loin de là ! Le Gouvernement a eu beau changer, le jeu des chaises musicales, si bruyant soit-il, n'étouffe pas le grondement de colère de nos concitoyens plus inquiets que jamais... Il n'y a guère que le Premier Ministre, Dominique de Villepin, pour nous promettre que cent jours suffiront à réduire un chômage en hausse dangereuse et remettre l'emploi sur pied. Il nous reste à espérer pour les Français que ces cent jours ne seront pas, comme sous l'ère napoléonienne, suivis par la défaite de Waterloo...

La croissance est désespérément en panne. Les finances publiques sont dans le rouge. Les exportations laissent à désirer. La consommation ralentit et les privatisations, que l'on nous annonce juteuses, ne suffiront pas d'une part à renflouer les caisses de l'État et, d'autre

part, elles participent à un démantèlement du service public. E.D.F. mis en Bourse alors que l'État n'en retirera pas un centime, G.D.F. même chose.

Dans ce contexte, il serait hasardeux d'espérer que l'État nous paie rapidement ses dettes et compense pleinement les compétences massives qu'il nous a transférées... Si un simple citoyen ou un ménage se comportait comme l'État, il y a déjà longtemps qu'il serait interdit bancaire, privé de chéquier et de carte bleue, reçu en urgence par la commission de surendettement !

A contrario de ce que je viens d'évoquer, vous constaterez, à la lecture du Compte Administratif 2004 que nous devons adopter, combien le Conseil Général sait tenir ses engagements et se veut respectueux des deniers publics. Notre Compte Administratif 2004 se traduit tout d'abord par un maintien à un bon niveau de la réalisation de nos investissements, que je souhaite voir progresser sur les exercices suivants.

Vous aurez aussi pris note que près de 80 % des politiques que nous avons décidées de conduire ont connu un aboutissement, avec un taux d'affectation très correct des autorisations de programme.

Grâce au dynamisme de la fiscalité indirecte, conjugué à notre politique active de désendettement, entreprise toutes ces dernières années, mais aussi à l'adaptation de notre politique fiscale, nos marges de manœuvre se sont maintenues.

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette situation, plutôt bonne pour notre institution, ne doit pas masquer des temps plus difficiles qui se profilent déjà...

Ainsi la hausse du produit fiscal, dégagé notamment par notre politique de taux en 2004 à hauteur de 14 M€, a totalement été absorbée par la progression de la charge nette liée aux dépenses d'aide sociale... L'augmentation du coût net des dépenses sociales représentent à elles seules 20 M€ !

Pour mémoire, en 2003 le produit fiscal supplémentaire - il était de l'ordre de 36 M€ - avait permis de couvrir à la fois l'évolution des dépenses d'aide sociale mais aussi celles du Service Départemental d'Incendie et de Secours, tout en nous laissant un reliquat de 6 M€ pour les autres interventions départementales. Nous n'en sommes plus là, aujourd'hui !

C'est bien pour faire face à ce contexte dégradé que notre Budget Supplémentaire 2005 entend lui aussi répondre tout d'abord aux besoins sociaux. S'établissant à 228,3 M€, contre 240,6 M€ l'an passé, notre Budget Supplémentaire est donc fortement marqué par l'ajustement de nos politiques sociales, qui sont autant de charges obligatoires, hélas non maîtrisables.

La précarité frappe de plein fouet de trop nombreuses familles ! Et ce n'est pas un hasard si le nombre de placement d'enfants, issus de familles en très grandes difficultés, augmente toujours, malgré les efforts renouvelés qui sont indiscutables en terme de prévention. Le nombre d'enfants hébergés en Maison d'Enfants à Caractère Social a augmenté de 2,3 % - 50 enfants de plus placés en un an pour un nombre total de 1772 - et le placement auprès des assistantes maternelles a progressé de 2,7 %.

Dois-je ajouter que nous accueillons de plus en plus de jeunes mineurs étrangers, en situation de déshérence et que, obligés de nous substituer à l'État, nous devons, au-delà de notre mission de protection, nous colleter aux investigations et au difficile accueil d'urgence qui ne relèvent pas de notre responsabilité ! Nous mobilisons 2,5 M€ pour ne pas laisser ces jeunes à la rue, sans protection et sans aide, même s'il convient là aussi de sortir au plus vite d'une position de "non loi". L'État ne doit pas rester en deuxième ligne sur cette question !

Que dire de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie des personnes âgées ? Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 19 % sur la seule année 2004, et sur la même période le nombre d'hébergement en établissements de personnes handicapées a progressé de 8,7 % ! Aujourd'hui, au titre de l'hébergement, quelles que soient les catégories de bénéficiaires concernées, l'enveloppe 2005 a été consommée, en quatre mois et demi, à hauteur de 44 % et nous devons l'augmenter de 13,6 M€ au Budget Supplémentaire pour faire face aux besoins prévisionnels de l'année ! Le montant de l'A.P.A. que nous avons voté au Budget Primitif 2005, soit 77 M€, doit être majoré d'ores et déjà de 2,45 M€. Dans le même temps, sur cette compétence-là, l'une des premières qui nous ont été transférées, l'État continue de se désengager ! En 2003, sur la première année pleine du dispositif qui répond bien à une politique de solidarité nationale, l'État a participé à l'A.P.A. à hauteur de 46,5 %. Cette année, il réduit sa contribution à 39 %, et en 2006 nous compterons sur à peine 33 à 34 % de la part de l'État.

Encore une fois, chacun peut juger qui tient ou pas ses engagements, qui œuvre dans l'intérêt des citoyens ! Et que l'on ne vienne pas nous raconter que le lundi de Pentecôte, désormais travaillé, viendra combler le déficit. Philippe Douste-Blazy, Ministre de la Santé du Gouvernement précédent, avouait déjà qu'il serait loin d'apporter les recettes escomptées, d'autant que cette manne toute relative est censée alimenter les fonds destinés à donner du contenu à la future Loi sur le Handicap ! Là aussi, je vous laisse imaginer qui d'autre que le Département s'investira sur un dossier dont l'État entend se débarrasser très vite, en dépit des engagements du Président de la République !

Enfin, la montée du chômage dans toute la France, dont un taux de 11 % en Gironde, participe très directement à la recrudescence de situations de précarité. L'augmentation des bénéficiaires du R.M.I. qui en découle impacte directement notre Budget Supplémentaire, avec 5,7 M€ de plus, soit un peu plus de 132 M€ sur l'année 2005. Je rappellerai, à ce chapitre, que l'État n'a toujours pas régularisé sa participation au titre du R.M.I. pour 2004 et qu'il doit au Conseil Général de la Gironde 9,7 M€ ! Et lorsqu'on sait qu'il entend financer le R.M.I. comme nombre de ses transferts massifs par une partie de la Taxe sur les Industries des Produits Pétroliers, la fameuse T.I.P.P., sur laquelle nous n'avons aucune prise, il y a de quoi être inquiets ! D'autant plus inquiets qu'avec un baril à soixante dollars, des progrès technologiques louables en matière d'économie d'énergie, la diésélisation du parc automobile moins taxée que l'essence, il y a peu de chance que la consommation de carburant augmente et que la T.I.P.P. nous réserve de bonnes surprises ! Au total donc, Budget Supplémentaire inclus, le budget de notre Direction de la Solidarité totalisera en fonctionnement 492,16 M€, se traduisant par une augmentation de 6,6 % par rapport à 2004.

Malgré ce poids très lourd que représentent nos dépenses de fonctionnement, notre Budget Supplémentaire reflète notre volonté de maintenir le cap sur l'investissement. Il s'agit bien d'inscrire la Gironde dans une dynamique d'essor durable et, au premier chef, en confortant nos infrastructures routières qui vont bénéficier sur l'année 2005, B.P. et B.S.

confondus, de 49,6 M€ de dotation. Au titre de la maîtrise d'ouvrage sur la voirie nationale, aux 18 M€ votés au B.P., nous ajouterons, ici 3,75 M€ pour le contournement de Libourne. S'ajoute le volet routier du Contrat de Plan Etat-Région avec 8,5 M€... Contrat qui, dans sa globalité, se verra doter de 12,3 M€ supplémentaires dont 3,2 M€ pour le volet ferroviaire. Je vous ferai remarquer, mes chers collègues, que là aussi, et malgré notre détermination à poursuivre l'exécution du Contrat de Plan, l'État n'en fait pas de même, confirmant un désengagement des plus éloquents.

Nous préserverons la qualité de notre patrimoine départemental. L'extension de l'Hôtel du Département bénéficiera ainsi de 13,9 M€. Nous conforterons le développement économique avec 2 M€ supplémentaires pour la Route des Lasers et le Port Autonome de Bordeaux. Nous appuierons le secteur agricole avec 3,5 M€ destinés à l'assainissement et à l'adduction en eau potable. Sur ces deux programmes, qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable, la dotation sur 2005 atteindra 16,2 M€.

Ni l'éducation, avec en particulier la restructuration du collège de Cadillac (3,6 M€), ni la culture avec l'extension du bâtiment des Archives Départementales (2,7 M€), ne seront négligées par notre Budget Supplémentaire.

Nous affirmons, plus que jamais, notre vocation de proximité et de solidarité. Nous prenons en compte les premiers transferts de compétence. Nous adoptons une véritable programmation pour affirmer, malgré le contexte, nos ambitions sur les politiques d'investissement.

Le Département ne peut tout faire mais ce qu'il fait, il le fait dans la transparence, et je n'hésiterai pas à interpeller et informer nos concitoyens à ce sujet. Je ne manquerai pas de faire la lumière sur les transferts et le jeu de dupes que constitue la privation des moyens d'assumer pleinement nos nouvelles responsabilités.

Comme nous l'avons vu toutes ces dernières semaines, lorsque les citoyens sont invités à s'exprimer, ils le font avec sagesse et attendent de chacun de nous un grand respect du mandat qu'ils nous ont confié !

Chers collègues, afin d'organiser votre journée, je voudrais vous dire que ce soir, pour essayer d'avancer, nous prévoyons une séance de nuit.

Je vous remercie.

Nous allons commencer avec Jacques Maugein sur les dossiers Questure.

DOSSIER (Q) 1

COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

Le mandat des membres du comité de bassin Adour-Garonne nommés pour six ans par arrêté du ministre de l'écologie et du développement durable s'achèvera en septembre prochain.

Le Conseil Général de la Gironde est représenté dans cette instance par Guy TRUPIN, titulaire et Michel HILAIRE, suppléant qu'il nous est proposé de reconduire.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (Q) 2

**DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION
AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL
BILAN DES PREEMPTIONS ET ACQUISITIONS AMIABLES
REALISEES PAR LE DEPARTEMENT DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2005**

Rapporteur : Jacques MAUGEIN

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L3221-12 du Code Général de Collectivités Territoriales, nous avons délégué au Président le droit de préemption du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Après l'exercice de cette délégation depuis le 1^{er} janvier 2005, celui-ci nous présente le bilan de toutes les acquisitions réalisées par le Département (préemptions et procédure amiable) jusqu'à ce jour et il nous est demandé d'en prendre acte.

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Vincent LIMINIANA

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général confirme d'année en année sa vocation de partenaire privilégié des communes et de leurs établissements publics ; le F.D.A.E.C., l'aide au maintien d'un commerce rural et le Fonds d'Aide aux Etudes sont des outils qui permettent le maintien et l'amélioration de la qualité des équipements et services de proximité.

Pour faire face aux engagements pris, Monsieur le Président propose :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 35 004 € sur le programme FDAEC – opération FDAEC tempête – il s'agit là de mandater avant la fin de l'année, la dernière subvention allouée à ce titre ;

- par ailleurs, au titre de l'opération Commerce rural, Monsieur le Président propose l'inscription d'un crédit de paiement de 70 000 €.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

LA POLITIQUE D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE

Rapporteur : Bernard DUSSAUT

Mesdames, Messieurs,

L'action du Conseil Général de la Gironde, dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement, se traduit par un soutien financier important en faveur du monde rural, afin de développer des équipements publics de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées. La gestion des ressources en eau et l'aménagement de l'espace rural constituent les axes essentiels d'une politique de développement durable, dans laquelle l'eau représente un patrimoine vital pour les territoires girondins. Dans cet esprit, le Conseil Général s'est fixé comme priorité, de répondre au plus près des besoins exprimés par les collectivités maîtres d'ouvrage compétentes en matière d'eau et d'assainissement.

I - ASSAINISSEMENT

La préservation des milieux naturels et les projets d'aménagement des territoires communaux exigent un soutien financier aux investissements des communes ou de leurs groupements, pour réaliser les travaux de collecte et de traitement des effluents domestiques, en conformité avec les schémas d'assainissement et les échéances réglementaires. Dans ce contexte, les demandes de financement sont particulièrement soutenues en 2005 pour l'ensemble du programme Assainissement et nécessitent l'inscription, dans le cadre du B.S. 2005, des crédits permettant de répondre à ces nouvelles sollicitations, soit 2 900 000 € en autorisations de programme et 51 002 € en crédits de paiements.

II - EAU POTABLE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE "Nappes Profondes de Gironde") définit des objectifs de préservation de la ressource en eau profonde destinée à la production de l'eau potable dans notre département. Il préconise à cet effet une meilleure gestion de l'eau tant en qualité qu'en quantité. A ce titre, le Conseil Général a approuvé un programme d'interventions qui porte sur des investissements liés à la pérennité de la ressource, à la sécurité et à la qualité de distribution de l'eau potable ainsi qu'aux économies d'eau, tant sur les réseaux que sur la maîtrise des consommations.

Pour l'ensemble du programme Eau Potable, il nous est proposé d'adopter les crédits permettant d'honorer ces nouveaux engagements, soit 600 000 € en autorisations de programme et 24 241 € en crédits de paiements.

En conséquence, compte tenu des propositions ci-dessus, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits qui figurent au projet de B.S. 2005 pour le soutien des

politiques précitées, et qui s'élèvent globalement à 3 500 000 € en autorisations de programme et 75 243 € en crédits de paiements.

AVIS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT - EQUIPEMENTS DES COMMUNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Pierre CHALARD :

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire notre collègue Bernard Dussaut, mais je voudrais dire que dans l'avenir, au BP vraisemblablement, cela va être un secteur où il va falloir que l'on examine au plus près les dépenses, aussi bien au niveau de l'assainissement que de l'eau, qui vont être très importantes au niveau de nos collectivités. Au niveau de l'assainissement, il y a certaines communes ou groupements de communes qui démarrent simplement depuis quelques temps et qui ont beaucoup de besoins. Souvent, les communes qui ont un bourg important ont eu un schéma d'assainissement collectif, et pour celles qui demandent une Convention d'Aménagement de Bourg (C.A.B.), il est bien évident que c'est à ce moment-là qu'il faut faire l'assainissement collectif, parce qu'on ne va pas refaire l'assainissement collectif deux ou trois ans après que le bourg ait été fait. Dans mon canton j'ai trois communes qui demandent des C.A.B. pratiquement en même temps, donc cela va faire des investissements importants.

En ce qui concerne l'eau, souvent dans nos communes rurales, pour arriver à faire des économies, il faut améliorer notre réseau qui a entre 45 à 60 ans. Donc là aussi, il va y avoir d'importantes demandes de nos collectivités.

Je voulais simplement attirer votre attention car sur ce secteur le Conseil Général va être très sollicité.

Bernard DUSSAUT :

Notre collègue Jean-Pierre Chalard a tout à fait raison. Le nombre de dossiers en 2004 a augmenté de 22 %. Evidemment, on le savait. D'une part les cartes communales mises en place dans les communes, plus l'obligation pour chaque commune de mettre en place son schéma d'assainissement, le résultat est là. On s'en doutait. Le problème est qu'en même temps l'Etat a diminué son enveloppe par l'intermédiaire du FNDAE. Vous savez que l'on avait une enveloppe de l'Etat par rapport à cela ; elle a été diminuée en 2003 de 70 % environ. On a encore cette année et 2006 notre part de FNDAE, sauf qu'à partir de 2007 ce sont les agences de bassin qui vont avoir la totalité de ce qu'était l'équivalent du FNDAE. Cela veut dire que les départements n'ont plus cette possibilité d'affecter pour les travaux qui sont en augmentation cette dotation de l'Etat. Aujourd'hui c'est passé au Sénat, et l'Assemblée Nationale va devoir reprendre le texte sur la loi sur l'eau. Le constat est fait, ce sont les agences de bassin qui vont avoir cette affectation. On nous dit que les Départements pourront

toujours créer une taxe pour compenser le FNDAE. Voilà mon cher collègue, encore un transfert. L'Etat se retire, et maintenant il faut se débrouiller. Mais le constat que vous faites, on le fait, et malheureusement on va devoir faire face à toutes ces dépenses.

Je rappelle aussi pour les exploitants, les présidents de syndicats, les maires de communes qui en ont la gestion, le renouvellement des réseaux doit être pris en compte dans le cadre de la surtaxe, parce que je ne crois pas que nous puissions, nous, éternellement, et financer la première installation, le premier investissement, et ensuite les renouvellements. Cela ne sera pas possible vu justement la demande importante.

C'est quand même aussi au président du syndicat à bien gérer et à faire en sorte que la surtaxe couvre ces travaux. Elle est faite pour cela, pour ensuite renouveler le réseau.

M. LE PRESIDENT :

Pour le renouvellement, cela n'a jamais été fait, même dans les temps les plus anciens, là c'est la surtaxe.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'ACTION ECONOMIQUE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

La politique économique volontariste qu'a choisi de développer le Conseil Général de la Gironde s'articule autour de trois axes :

- F une politique économique qui irrigue profondément les territoires,
- F un soutien prioritaire en faveur des petites et moyennes entreprises en création ou en développement,
- F un accompagnement des mutations structurelles.

Le rapport qui nous est présenté nous propose des inscriptions budgétaires pour permettre :

1^{er} axe : favoriser le dynamisme économique des territoires

Depuis sa mise en place en 1995, le dispositif Créagir a permis la création de plus de 550 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire départemental. Je vous propose d'améliorer ce dispositif en permettant aux bénéficiaires de Créagir d'avoir un suivi de leur gestion. Pour ce faire, le Conseil Général prendrait en charge leurs frais d'adhésion à un centre de gestion pendant les trois premières années de vie de leur entreprise.

De plus, il convient d'inscrire les crédits supplémentaires pour les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce en milieu rural (ORAC).

Pour l'ensemble du programme "dynamisme économique local", il vous est proposé d'inscrire : 220 000 € en AP et 135 243 € en CP.

2^{ème} axe : soutenir les PME en création ou en développement

Pour permettre la structuration et la mise en réseau d'entreprises par des actions collectives et pour faciliter leur participation à des salons professionnels, il vous est proposé d'inscrire : 80 000 € en AP et 56 017 € en CP au programme "actions économiques à portée collective".

Par ailleurs, dans un contexte économique difficile, il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour financer des avances remboursables aux entreprises en difficulté.

Une enveloppe complémentaire de 35 000 € en AP et de 76 900 € en CP abonderait le programme "actions économiques à portée individuelle".

Au titre du développement des partenariats, des ajustements de crédits sont nécessaires pour le financement des plate formes d'initiative locale. Il vous est proposé d'inscrire 64 500 € en AP et 262 000 € en CP.

3^{ème} axe : accompagner les mutations structurelles

Par l'intermédiaire de la SEML "Route des Lasers", le Conseil Général participe au financement des infrastructures qui se développent autour du Laser Mégajoule. Pour ce programme, je vous propose d'inscrire 3 843 107 € en AP et 2 222 215 € en CP.

Enfin, dans le cadre de la politique technopolitaine, pour poursuivre le développement des trois pôles de la technopole et des centres de ressources, une enveloppe complémentaire de 214 508 € est nécessaire.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits mentionnés ci-dessus pour la politique de développement et d'action économique.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AIDES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Rapporteur : Alain LEVEAU

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire, qui nous est proposé, confirme les orientations du budget primitif 2005 et décline les inscriptions budgétaires sur les thématiques suivantes :

I – Programme d'aménagement foncier rural

Une inscription budgétaire nous est proposé correspondant à des engagements antérieurs d'un montant de 18 396 €.

Dans le cadre de la procédure d'échanges amiables multilatéraux organisés sans périmètre d'aménagement arrêté, des missions permettent de redynamiser la gestion forestière et agricole tout en offrant la garantie d'une vision globale de l'aménagement sur un territoire défini ; le taux d'intervention et ses frais étant fixé à 30 % du montant H.T.

II – Programme d'aide à l'équipement agricole et aux démarches de qualité

Le Conseil Général soutient différents volets d'investissements réalisés dans un cadre collectif et individuel ayant pour vocation la modernisation des structures, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

L'intervention départementale pour la modernisation des bâtiments d'élevage sera intégrée, suivant nos modalités actuelles de financement, au Plan national de Modernisation des bâtiments d'élevage, opération destinée à optimiser le cofinancement des investissements de modernisation des éleveurs. Ce programme permet de mobiliser des crédits européens et une convention sera signée avec l'Etat pour les enveloppes 2005 et 2006.

III – Programme de soutien au fonctionnement des structures agricoles

Ce programme est dédié aux structures agricoles en difficulté ou en situation de fragilité. Il intègre les dispositifs de soutien aux jeunes agriculteurs. Enfin, il permet d'accompagner les exploitants dans leur protection contre le risque grêle.

Pour compléter la décision du BP 2005 concernant les mesures adoptées pour trois ans, il est proposé d'envisager d'une part la poursuite du soutien aux diagnostics d'exploitations viticoles fragilisées sur la base de 250 nouveaux dossiers, et d'autre part d'élargir les mesures d'accompagnement de la filière viticole avec l'octroi d'aides directes pour les besoins de

trésorerie, soit en complément de l'aide de l'Etat, soit dans l'attribution d'une intervention nouvelle. Par ailleurs, une incitation à la reconversion professionnelle est mise en place pour les viticulteurs qui s'orienteraient vers une nouvelle production sous signe officiel de qualité (élevage, maraîchage, horticulture, etc.).

Une inscription complémentaire est proposée à hauteur de 10 776 € en CP.

IV – Programme de soutien aux organismes professionnels agricoles

Le Conseil Général soutien de manière importante les différentes manifestations à caractère agricole et aux organismes professionnels, et pour parfaire notre intervention il est proposé une inscription complémentaire de 30.000 € en AP et 479.992 € en CP.

V – Traitement des effluents

L'intervention départementale vise à accompagner des investissements de dépollution des exploitations agricoles et des structures collectives. Elle concerne les différents types d'effluents (viticoles, élevages, phytosanitaires).

Afin de prendre en compte l'ensemble des dossiers en cours d'instruction, il est proposé l'inscription au BS 2005 d'une enveloppe supplémentaire de 150 000 € en AP.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean d'AMECOURT :

Lors du vote du BP en décembre dernier, le vice-président Jean Touzeau et notre collègue Alain Leveau, président de la commission Développement, Agriculture, Viticulture Aquaculture et Forêt, se sont engagés à faire un point rapidement sur le plan de l'aide du Conseil Général à la viticulture en crise. Nous sommes en juin, il me semble que le jour est venu de faire ce point et de préparer, ensemble, l'évolution de ce plan d'aide pour les mois qui viennent et son adaptation aux dernières mesures prises par la filière.

Par ailleurs, nous voyons apparaître un nouveau volet en ce qui concerne l'aide à la reconversion vers d'autres cultures ou vers l'élevage. Nous souhaitons, pour notre part, que les viticulteurs qui souhaitent reboiser leur parcelle, puissent bénéficier aussi de cette prime à la reconversion selon des critères qui pourraient être élaborés avec le centre régional de la propriété forestière.

Enfin, je souhaite dire une nouvelle fois que si nous soutenons ce plan d'aide, il nous apparaît qu'il manque de souffle. Je tiens, ici, à rappeler que la viticulture girondine emploie 25 000 salariés.

Je vous remercie.

Michel HILAIRE :

Je voudrais simplement signaler et rappeler la diversité de nos aides en direction de la viticulture qui me semblent réellement importantes, diverses et adaptées aux questions de la viticulture. Des aides dans le domaine social, en terme d'accompagnement, de prévention, dans le domaine d'économie de la dépense, aux effluents viticoles qui sont du domaine de notre compétence, et des aides originales dans le domaine de l'emploi au niveau des groupements d'employeurs, etc.

Mais je voudrais surtout signaler l'importance pour notre groupe d'une aide plus récente qui est l'aide à la commercialisation, et qui commence à trouver son expression, notamment dans plusieurs associations, Alain Leveau pourrait nous en parler de manière plus importante.

Face à la gravité de la crise, à son aspect déstructurant important pour toute notre région, en terme de mémoire, d'aménagement, de solidarité, il y a aujourd'hui une véritable responsabilité, d'une part importante du négoce bordelais. Nos missionnaires sont devenus des mercenaires, et il est donc important qu'une aide à la commercialisation permette aux viticulteurs de réfléchir à la manière d'écouler eux-mêmes directement leur production.

Alain LEVEAU :

Je répondrai à Michel Hilaire sur l'aide à la commercialisation. Le Conseil Général a fait un effort tout particulier et j'en suis porteur, puisqu'avec cette subvention nous avons pu créer une gamme de vin de 25 propriétaires, on a créé un site Vinéater, et à l'heure actuelle deux amis qui sont le vice président et le trésorier sont en Egypte avec le groupe Natexi-Banque Populaire pour essayer de vendre du vin. Nous sommes en Allemagne également, nous partons en Irlande. Je regrette que Gérard César ne soit pas là aujourd'hui, parce que, comme il a été Président de la Chambre d'Agriculture, je crois que ce que nous faisons aujourd'hui on aurait pu le faire il y a longtemps.

Je ne voudrais pas dire du mal de nos négociants, mais je crois que malheureusement partout où on va, où on rencontre les personnes, les négociants sont mal vus ; ils ne veulent voir que les producteurs, les viticulteurs. Il faut le dire. Yves d'Amecourt devrait le savoir, secrétaire d'un syndicat de Bordeaux, au lieu de demander des comptes au Conseil Général, il conviendrait plutôt de les demander au Gouvernement, au syndicat et au CIVB, pour savoir ce qu'ils vont faire des viticulteurs.

Le Conseil Général a eu raison de ne pas vouloir arracher la vigne, puisque c'est quand même un outil de travail. Il n'y a pas trop de vin, comme on essaie de le dire, mais je crois que c'est le manque de savoir vendre le vin à l'extérieur, à l'étranger. J'en veux pour preuve que les 4,5 et 6 juin dernier nous étions en Espagne sur une grande foire, et il n'y avait pas de vin

de France ; ils étaient très heureux de nous voir et nous ont demandé de venir avec notre association. .

Quand les négociants disent qu'il y a 10 % de mauvais propriétaires et 20 % de mauvais vins, je crois que sur les 450 négociants qu'il y a à Bordeaux, il y en a 400 de trop. Le jour où ils se mettront d'accord, et uniront leurs efforts pour aller vendre notre vin à l'étranger, je crois que l'on aura gagné. C'est ainsi qu'il faut faire et non pas demander aux collectivités locales de boucher les trous pour faire vivre les viticulteurs. Les viticulteurs comme tous les agriculteurs veulent vivre de leur produit et non pas des subventions. Comme l'a dit Michel Hilaire, il faut que les viticulteurs se serrent les coudes et que l'on puisse vendre nous-mêmes notre vin. Je regrette que le Syndicat des Bordeaux, qui fait quand même des efforts avec le nouveau Président et aussi la Chambre d'Agriculture avec Bernard Artigues, nous avons besoin d'eux, ne se rapproche pas plus en plus des viticulteurs et fasse des efforts vers l'exportation.

M. LE PRESIDENT :

D'autant que j'ai pu voir, d'ailleurs grâce à Gilles Savary, de très riches viticulteurs déboiser sur des hectares et des hectares pour planter, alors qu'une majorité de petits et de moyens viticulteurs vont mourir de faim. Il y a un scandale incroyable !

Alain LEVEAU :

Tout à fait Président, et je voudrais rebondir sur la demande d'Yves d'Amecourt qui dit qu'il faudrait demander aux viticulteurs qui voudraient reboiser de leur donner une subvention. Mais ils ne veulent pas reboiser. Il vaudrait mieux empêcher les gens de déboiser avant de reboiser, et empêcher certains gros viticulteurs d'arracher des cinquantaines d'hectares d'un seul tenant pour planter la même année. Il faut balayer devant sa porte plutôt que de demander aux autres ce qu'ils ne savent pas faire.

Jean TOUZEAU :

Un petit mot pour dire que ce qui est proposé ici au moment de notre B.S., au contraire, ne manque pas de souffle mais est pleinement cohérent et est marqué sous le sceau de la cohérence et de la complémentarité avec l'action des autres partenaires.

Je voudrais rappeler qu'au moment du B.P. nous nous sommes surtout mobilisés pour le financement de diagnostics qui nous ont permis de mettre en place un certain nombre d'actions, en s'appuyant comme l'a dit Alain Leveau sur des propositions collectives, portées notamment par la Chambre d'Agriculture. Et dans le cadre de ce BS, ce qui est proposé c'est de poursuivre ce qui avait été entreprise au moment du BP, et puis en se situant au niveau du Conseil Général sur notre rôle premier, de favoriser les aides à la trésorerie pour soutenir les structures les plus fragilisées. Et puis bien sûr travailler sur la reconversion d'un certain nombre de territoires, et notamment un très gros travail qui est entrepris avec le groupement des éleveurs girondins qui doit nous permettre ainsi de favoriser la mutation d'un certain nombre d'exploitations et rentrant dans le cadre de ce plan d'action.

Mais je voudrais surtout souligner que le Conseil Général, à travers son rôle propre, n'a pas comme objectif de résoudre à lui tout seul ce problème si difficile et avec des

situations qui sont éclatées, hétérogènes sur les territoires girondins. Mais, restant dans son champ de compétence et dans son action tournée vers la solidarité, donc depuis la mise en place des diagnostics, le Conseil Général travaille sur le soutien aux exploitations les plus fragilisées et favorise, en concertation avec la région et avec les professionnels, le déroulement de ce plan d'action qui est évalué, et les travaux de la commission présidée par Alain Leveau permettent ainsi une évaluation régulière de ce travail départemental.

Gilles SAVARY :

Très rapidement pour féliciter nos collègues d'avoir contribué à l'élaboration de ce plan départemental avec la profession, et pour rappeler que lors du BP j'avais promis à Yves d'Amecourt de l'emmener voir des viticulteurs particulièrement opulents, au point qu'ils sont dans une stratégie de plantation à marche forcée. Inouïe ! C'est à peu près cinquante hectares par an depuis quatre à cinq ans sur le même site. Et dans le même temps on nous explique qu'il faut financer l'arrachage d'un certain nombre d'autres viticulteurs et faire des aides de trésorerie. Je veux bien entendre le fait qu'il y a ceux qui sont prospères et ceux qui le sont moins. Mais puisqu'il y en a qui sont prospères, il me semble que le premier réflexe dans la crise conjoncturelle que traverse la profession serait qu'il y ait des fonds de solidarité entre viticulteurs. Il est choquant de voir cette débauche d'argent, d'abord pour déboiser, en second lieu pour investir sur des vignobles qui vont arriver à maturité dans quelques années et sur lesquels éventuellement on peut nous demander dans cinq à dix ans de faire des aides à l'arrachage parce qu'on est en surproduction, parce que tout le monde aura planté au même moment. Je trouve qu'il y a là, vis-à-vis des pouvoirs publics, et vis-à-vis des viticulteurs en grande difficulté, une très grande indécence de la profession. C'est indécent, c'est quelque chose qui n'est pas montrable. Il faut se garder de le montrer à ceux qui souffrent car il pourrait y avoir des réactions extrêmement dures et violentes.

Donc je dis à Yves d'Amecourt, qui est un des responsables de la profession, qu'il faut moraliser la profession. Cela n'est pas possible, comme il n'est pas possible d'avoir Monsieur Bernard qui s'en va de Carrefour avec une retraite chapeau, alors que l'on n'est pas capable de payer correctement des caissières. Il n'est pas possible aujourd'hui que l'on abatte des arbres massivement dans une région, qui ne le souhaite par ailleurs, qu'on la transforme en Médoc progressivement, une espèce de Beauce viticole à marche forcée, alors que l'on explique que l'on est en surproduction, que l'on a des volumes trop importants, et que beaucoup de viticulteurs souffrent. Alors j'espère que la profession a ce débat interne. Je ne l'ai pas vu beaucoup émergé, mais je pense que c'est un débat qui doit être porté à l'intérieur de la profession. C'est trop facile de demander aux fonds publics de servir de roue de secours dès qu'il y en a un en difficulté. On peut d'ailleurs se demander même si cela n'est pas encourager les autres à devenir propriétaires de leur propriété pour demain planter à leur place !

Donc je me permets d'en appeler à une solidarité de la profession, ce serait un acte de dignité élémentaire à l'égard de ceux qui souffrent et à l'égard du contribuable, dans une profession dont j'en connais beaucoup qui expliquent qu'il y a trop d'impôts. Donc on ne peut pas à la fois nous expliquer qu'il y a trop d'impôt dans ce pays et en même temps, dès qu'il y a une petite difficulté dans les palus ou ailleurs, nous expliquer qu'il faut que ce soit arrosé par l'impôt alors qu'une grande partie de la profession plante en Argentine au Chili ou ailleurs.

Donc, voilà, je voulais faire cette réflexion, je suis choqué de tout cela. Je pense que Yves d'Amecourt peut attester que par rapport à ce qui avait été dit en BP, l'engagement a été pris, on a été tous les deux sur le site. Il a vu qu'à une échelle industrielle, pas simplement anecdotique (cela pourrait être le cas, une petite parcelle ici ou là), on est en train de déboiser avec je ne sais pas quelle connivence des pouvoirs publics, car là il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, je me permets de le dire ici. L'administration française a des responsabilités considérables. Il y a des gens qui donnent des autorisations de déboisement massives, sans que l'on revoie le reboisement physiquement sur les sites. Donc là dessus l'interpellation de notre collègue Alain Leveau à l'égard des pouvoirs publics et de l'Etat n'est pas simplement une interpellation de solidarité pour les plus en difficulté, c'est aussi une interpellation en régulation de la profession. Si la profession n'est pas capable de se réguler elle-même, et bien il faut que les pouvoirs publics soient suffisamment fermes pour éviter ce genre de débordement.

Excusez-moi de cette intervention un peu passionnée.

M. LE PRESIDENT :

Vous avez raison et je crois que cela vaudrait le coup que le Conseil Général affrète un bus pour que vous alliez voir de vos yeux. C'est scandaleux ! Je savais qu'il y avait des choses qui se passaient, mais quand vous voyez sur des étendues considérables, des hectares et des hectares, qu'on arrache le bois, c'est une déforestation, et que l'on plante ! Et on a acheté les droits de plantation à des pauvres gens dans des endroits plus difficiles de la Gironde ! Enfin, vraiment c'est scandaleux !

Philippe PLISSON :

Le débat est intéressant, on ne va pas le prolonger, on en a déjà parlé au B.P. La situation est très inquiétante. Dans tous les secteurs où la viticulture est un pilier de l'économie, on est confronté à la fois au désespoir des viticulteurs en difficulté, l'effondrement de l'économie locale parce que, en fait, la viticulture tenait beaucoup tant en ce qui concerne en direct l'emploi sur la viticulture, mais tout ce qui est collatéral : l'emploi autour du bâtiment etc., tout cela est en train de tomber. Et c'est évident que nous sommes dans une démarche où nous allons avoir des gens qui seront sur le bord du chemin et en plus des territoires sinistrés.

Alors, ce qu'on entend, ce que l'on a déjà dit, on s'adresse à vous parce que vous êtes un des responsables dans la viticulture. Aujourd'hui dans ce débat les élus sont sollicités pour une participation financière, mais je crois qu'il y a un problème de fond. Alors je le dis très clairement et sans esprit de polémique : est-ce que dans la situation où vous êtes, avec les responsabilités que vous avez, ne pouvez-vous pas, avec d'autres, demander un peu que la profession fasse le ménage, que l'on mette sur la table tous ces problèmes, toutes ces contradictions, ces scandales ? On en arrive à une situation qui est quand même à la limite du scandaleux. Quand on plante des hectares et qu'en même temps on demande des aides pour arracher, on marche sur la tête. Véritablement il y a un travail à faire et je vous dis très clairement que si ce travail est engagé et si vous avez besoin du soutien des élus viticoles vous pourrez compter sur nous.

Michèle DELAUNAY :

C'est un problème qui avait été évoqué par Gilles Savary lors de la réunion précédente, c'est le problème de l'image qu'évoque l'arrachage auprès des clients potentiels et étrangers. Là aussi il faut être prudent, cette image est délétère, vous arrachez parce que vous reconnaissez que vous avez des vins qui ne sont pas d'une grande qualité. Je pense que dans les zones où nous y sommes obligés, il faut bien faire porter le message, mais que ce soit vrai, on arrache que très partiellement dans les zones où il n'aurait pas dû être planté, ce n'était pas des terroirs qui allaient parfaitement, etc. Je ne sais pas exactement, je ne suis pas du tout une professionnelle du vin, mais je crois qu'il faut que l'on soit très strict sur le message, que l'arrachage doit être cantonné à des zones où on dit que l'on a planté par erreur, et disons que le message soit que si on arrache c'est pour garder la pureté, la très grande qualité, et ce n'est qu'extrêmement marginal.

M. LE PRESIDENT :

Michèle Delaunay a parfaitement raison, c'est une image délétère, même mortifère.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MESURES EN FAVEUR DE L'OSTREICULTURE ARCACHONNAISE SUITE A LA CRISE "TOXINE"

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

Le Bassin d'Arcachon vient de connaître une crise ostréicole sans précédent due à la présence de micro algues toxiques, et c'est la première fois qu'il est soumis à un arrêté de fermeture totale aussi long. En application de ce principe de prévention, l'Etat a fermé toutes les zones de production. La commercialisation des huîtres a été interdite du 29 avril au 2 juin 2005, à une période commerciale souvent favorable à la vente directe et à la vente en grandes et moyennes surfaces.

Ainsi, face à cette crise inédite, le plan d'action que le Président vous propose d'approuver se décline en actions immédiates ayant vocation à limiter l'impact économique de la fermeture et les difficultés de la reprise, et des actions à moyen terme à définir avec la profession pour se prémunir au cas où une nouvelle crise "toxine" surviendrait à nouveau sur le Bassin d'Arcachon.

LES MESURES IMMEDIATES pour lesquelles nous évaluons l'impact financier sont l'exonération des redevances pour un montant de 103.344 €, des mesures financières d'accompagnement, avec la mise en œuvre du FAC 33 pour cautionner les prêts des entreprises les plus touchées. Il convient d'ores et déjà de prévoir un budget de 300.000 €,

LES INTERVENTIONS A ENVISAGER AVEC LA PROFESSION concernent trois volets

1) Volet Economique

Comme après la marée noire, notre collectivité a affirmé le soutien prioritaire du Conseil Général de la Gironde en faveur des jeunes entreprises, plus vulnérables, et a demandé la mobilisation de nos services qui ont œuvré à la mise en place et à l'animation d'une commission pluripartite pour accompagner la formalisation de plans de restructuration. Le programme européen FSE que vous avez approuvé a permis de pérenniser cette action en faveur de l'appui technico-économique aux jeunes entreprises.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin par la création d'un Fonds de Solidarité, dont la capitalisation initiale s'appuierait sur des participations des collectivités locales, impliquerait les banques et les assurances, et ferait appel à une participation professionnelle continue. Il me paraît indispensable qu'il fonctionne sur la base d'une cotisation volontaire des ostréiculteurs, conditionnant leur éligibilité future à des aides ou indemnisations provenant de ce fonds.

2) Volet Communication

Il est proposé d'étudier avec la profession la prise en charge, à parité avec la Région Aquitaine, des modalités du soutien à une nouvelle action à la rentrée, indispensable à la reprise de la commercialisation.

3) Volet Technique

Il comprend des mesures à court terme pour l'équipement des entreprises avec des circuits fermés, et là aussi il convient de bien étudier avec la profession les solutions techniques qui s'imposent, mais le rapport que le Président nous demande d'approuver pose les bases de la mise en place d'une réelle procédure permettant de gérer par anticipation des crises qui ne manqueront pas de se produire.

Il s'agirait de mettre en place un réseau intensifié de surveillance avec la création d'un centre technique avec un comité scientifique pour activer un "plan de gestion de crise" dès les seuils d'alerte franchis dans le cadre du réseau de surveillance. Des possibilités de prélèvements d'une eau "propre" dans les nappes salées souterraines doivent également être étudiées.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose Mesdames, Messieurs,
- d'approuver les mesures suivantes :
 . l'exonération des redevances d'AOT des ostréiculteurs pour l'année 2005, pour un montant de 103.344 €,
 . l'abondement du FAC33 pour garantir les prêts de restructuration dans la limite de 300.000 € ;
- et de valider les axes de réflexion qui nous sont présentés et qui seront étudiés avec les professionnels de ce secteur et les autres collectivités qui pourront déboucher sur des mesures concrètes en faveur de l'ostréiculture du bassin d'Arcachon.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT AGRICULTURE, VITICULTURE, AQUACULTURE ET FORET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Rapporteur : Philippe DORTHE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son schéma départemental d'aménagement touristique, le Conseil Général entend promouvoir et soutenir un tourisme de qualité, identitaire et de proximité. A cet effet, il soutient la valorisation touristique de la Gironde dans trois domaines importants :

I. L'ITINERANCE

C'est un élément clé du tourisme de proximité, qui favorise les déplacements en aménageant des infrastructures (haltes nautiques, pontons flottants, cales de mise à l'eau, pistes cyclables, signalisation touristique, chemins de randonnées), et contribue à valoriser les multiples richesses du patrimoine girondin.

Au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées et pour compléter le balisage existant en milieu rural, les études concernant les itinéraires d'intérêt départemental seront subventionnées à hauteur de 80 % d'un montant plafonné à 19.000 € d'honoraires pour les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Pour ce programme, il nous est proposé d'inscrire 1.227.500 € en AP et 2.260.306 € en CP.

II. LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Afin d'offrir aux touristes des conditions d'accueil de qualité susceptibles de répondre à leurs attentes, le Conseil Général intervient financièrement auprès des communes, des structures intercommunales, des associations et des particuliers, pour leur permettre de réaliser des équipements d'accueil, des hébergements touristiques, ainsi que des études.

Des travaux de réhabilitation de la gare d'Espiet sont également prévus dans ce programme, pour le financement duquel il convient d'homologuer l'inscription d'un montant de CP s'élevant à 371.439 €.

III. LE PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES A VOCATION TOURISTIQUE

Ce programme contribue à promouvoir et à favoriser l'activité touristique girondine par la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication. A cet effet, le Conseil Général s'appuie sur le Comité Départemental du Tourisme et apporte son soutien financier

aux principaux organismes à vocation touristique et environnementale, dont le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et diverses associations touristiques.

Le montant de CP nécessaire à ces actions est prévu pour 139.347 €.

IV. SYNDICATS MIXTES A VOCATION TOURISTIQUE

Z.A.C. d'Hourtin

L'ensemble des programmes d'équipements publics et d'aménagement des terrains à viabiliser sur la zone d'aménagement concerté de Hourtin a été réalisé. Cependant, les actes notariés des derniers transferts à la commune d'Hourtin et des dernières opérations n'étant pas encore signés, il convient d'inscrire la participation du Département au budget du Syndicat Mixte à hauteur de 15.000 € en CP.

En conséquence, il nous est demandé Mesdames, Messieurs, d'adopter les crédits nécessaires à la poursuite du développement touristique, qui figurent au budget supplémentaire pour 1.227.000 € en AE/AP et 2.786.092 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel DUCHENE :

Une petite question à notre collègue Philippe Dorthe. Cela fait plusieurs années qu'il nous le propose, et nous en étions d'accord, de développer le tourisme fluvial. Dans sa présentation de délibération il parle de l'itinérance et du développement des haltes nautiques, pontons flottants. Toutes ces infrastructures coûtent relativement chères, voire même très chères, en particulier les pontons. La ville de Bordeaux a fait un très gros effort. Aujourd'hui ces pontons existent et je ne vois pas beaucoup de bateaux accostés à ces pontons. La question que je me pose, c'est la politique que nous menons depuis plusieurs années de développement du tourisme fluvial sur la Garonne est-elle une bonne politique ? Une clientèle existe-t-elle ? Si elle existe est-ce que nous nous sommes donnés les moyens pour la développer ? J'ai toujours eu un avis réservé, sachant que la Garonne est l'un des deniers fleuves sauvages de France, qu'il est particulièrement dangereux. Est-ce que l'on pense qu'un jour le tourisme fluvial va véritablement se développer sur ce fleuve et sur cet estuaire ? Il est développé aujourd'hui sur le canal du Midi, mais est-ce qu'il se développera sur La Garonne ? Ne faudrait-il pas mener une petite étude (je me méfie toujours des études et de leur financement) pour mettre en parallèle le coût de ces infrastructures et le nombre de touristes ou d'utilisateurs qui s'en servent pour un temps plus ou moins long ? Peut-être faudrait-il dresser un bilan de

notre action sur cet aspect-là avant de se lancer dans de nouvelles réalisations qui sont coûteuses. Merci.

Philippe PLISSON :

Les études et les réflexions que vous demandez sont en cours, elles existent. Nous avons une charte de l'estuaire qui est en discussion, on a fait le tour de l'ensemble du territoire. En fait, il y a une démarche qui date de la mise en place du syndicat mixte interdépartemental de développement durable de l'estuaire, qui réunit les deux départements, les deux régions, et qui a porté un C.I.A.T., qui a porté deux programmes Leaders, qui a même obtenu une rallonge du Gouvernement pour continuer la démarche. Nous sommes reconnus au niveau national. Cette démarche a permis pour la première fois que les départements qui se tournaient le dos, grâce à la démarche aussi bien de Claude Bellot en Charente Maritime que de Philippe Madrelle en Gironde, qui sont passés au-dessus de contingences politiciennes, ont eu vraiment le sens du développement local et se sont attachés au développement de cet estuaire. Nous sommes vraiment dans une logique de développement.

Nous étions samedi matin au Verdon puis à Royan pour inaugurer la gare d'accueil de tourisme par rapport au nouveau bac que le Département a mis en place entre Royan et Le Verdon. Il y a véritablement un travail commun qui commence à porter ces fruits, avec des pôles structurants, tout en gardant une véritable connotation : terroir - rural - estuaire - nature - qui s'attache au patrimoine, s'appuie sur ce patrimoine. Ce sera vraiment la logique avec un certain nombre de sites repérés aussi bien en Charente-Maritime qu'en Gironde, avec la mise en place de parcs naturels. Le Vitrezay en Charente-Maritime qui vient d'ouvrir. Nous sommes en réflexion, à Braud Saint-Louis pour faire un parc ornithologique. Nous sommes vraiment dans une logique autour d'un tourisme raisonné et raisonnable qui ne défigurera pas l'estuaire, mais qui, au contraire, le valorisera dans la logique que l'on souhaite, c'est-à-dire un tourisme encore une fois respectueux de l'environnement qui s'inscrit dans cette philosophie de développement durable qui est aujourd'hui la marque du Département de la Gironde.

Philippe DORTHE :

Je voudrais remercier Michel Duchêne de me donner l'occasion de parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Le tourisme fluvial est quelque chose qui est assez difficile à appréhender par des élus qui ne s'y intéressent pas forcément beaucoup, et qui en fait est un grand projet d'aménagement du territoire qui a une retombée économique induite. Encore faut-il que l'on veuille vraiment développer le tourisme fluvial avec toutes les installations qui correspondent à ce que recherchent les touristes fluviaux ?

Effectivement Michel Duchêne, lorsque vous parlez des pontons qui ont été notamment cofinancés par la Région Aquitaine, puisque je suis en charge dans cette institution de ce dossier, il s'avère qu'aujourd'hui aucun des pontons de la ville de Bordeaux intra muros ne correspond à la demande et à l'attente des touristes fluviaux. Le ponton Mécanique Henri fermé au public, plus d'électricité, plus d'eau. Le ponton de la Connex interdit au public. Le ponton des scouts marins, pas l'électricité, pas d'eau. Le ponton d'attente des bassins à flot, pas d'électricité, pas d'eau.

Vous comprenez bien que lorsqu'on s'intéresse au tourisme fluvial, il faut encore proposer des prestations que recherchent les touristes fluviaux. En plus le tourisme fluvial,

c'est faire en sorte que des touristes utilisent la voie d'eau comme vecteur de circulation, mais on le sait, et chez vos amis politiques du Lot et Garonne, qui eux l'ont compris, on se rend compte que toutes les installations connexes qui sont mises en œuvre autour du tourisme fluvial, les guinguettes, location de vélo, etc., sont utilisées à 90 % par des gens qui viennent en voiture. Nous savons combien coûtent les équipements, les pontons, les haltes nautiques, etc., mais encore faut-il savoir quelles sont les retombées induites que cela apporte ?

Lorsque l'on développe ce type d'activité, automatiquement vous allez dans le Lot et Garonne, les communautés de communes, etc., se sont réunies de manière à avoir du personnel qui accueille les touristes. Cela coûte de l'argent, c'est inéluctable, mais quel rapport en terme d'économie induite et en terme d'image ! C'est un petit peu comme lorsqu'on éclaire les monuments de la ville de Bordeaux. Cela ne coûte que de l'électricité, cela ne coûte que de la maintenance, que des installations, mais cela rapporte énormément en terme d'image et pour l'image touristique de la ville. Et là personne ne trouve à redire du coût direct qui ne rapporte que par induction. Mais moi je suis intéressé par les rapports induits et je ne m'arrête pas uniquement aux factures, qui bien sûr lorsqu'on s'arrête là démontre bien après coup que cela rapporte en terme d'économie.

Alors si l'on veut parler de tourisme fluvial, si l'on veut parler de fleuve, si l'on veut fêter le fleuve, il faut que le fleuve soit fêté tous les jours de l'année, développer les transports fluviaux, et proposer aux touristes fluviaux qui viendraient de Royan, de La Rochelle, du Port Médoc qui a un petit peu de mal à démarrer, et qui découvrirait notre estuaire, notre Garonne, notre Dordogne et partiraient sur le canal des deux Mers pour rejoindre, pourquoi pas la Méditerranée, et accueillir ceux qui viennent de la Méditerranée pour qu'ils viennent sur Bordeaux. Mais encore faudrait-il qu'ils aient l'installation qui corresponde à leur demande !

Alors Michel Duchêne, on a commencé à faire un petit pas, il y en a encore bien d'autres à faire, mais au moins déjà il faut équiper les pontons de la ville de Bordeaux. Ils ne le sont pas, nous pouvons en faire le tour quand vous voulez, ni eau, ni électricité. Un plaisancier fluvial a besoin d'eau et d'électricité pour s'arrêter de 24 heures à 72 heures sur un ponton. Vous le savez parfaitement et je suis prêt à faire le tour de ces pontons avec vous quand vous voulez.

M. LE PRESIDENT :

Voilà ce qu'il faut faire.

Michel DUCHENE :

Je voudrais rappeler à mon collègue Philippe Dorthe tout simplement que ces pontons sont évidemment équipés. On n'a pas dépensé des sommes aussi importantes...

Philippe DORTHE :

Ils ne le sont plus.

Michel DUCHENE :

Ah ! C'est plus honnête comme réponse de dire qu'ils ne le sont plus, tout simplement parce que cela a été systématiquement cassé et dégradé, que la ville a investi des sommes très importantes pour les maintenir en état, mais même quand ils sont en état il n'y a pas grand monde pour s'arrêter à ces pontons bien que l'on mène des campagnes assez importantes de communication.

Je me retourne vers mon collègue Philippe Dorthe, puisqu'il cherche la polémique il va la trouver. J'estime que certaines communes de vos amis sont particulièrement bien traitées en communication pour le tourisme fluvial, mais en ce qui concerne la ville de Bordeaux, une fois de plus, elle est oubliée. C'est peut-être pourquoi il y a peu de bateaux qui s'arrêtent sur ses pontons.

Philippe DORTHE :

C'est faux parce qu'ils s'arrêtent à Lormont, où le ponton est entretenu, il y a de l'eau et de l'électricité, il y a des structures et notamment une association qui s'occupe de cela. Donc personne ne subventionne l'association qui entretient l'électricité et l'eau du ponton de Lormont. Par contre c'est la commune de Lormont qui finance cette association. Rien n'interdit à la ville de Bordeaux de conventionner avec une association qui s'intéresse particulièrement au tourisme fluvial, pour qu'elle puisse entretenir l'eau et l'électricité de vos pontons. Quand on voit le ponton de chez Mécanique Henri où l'on a lourdé tous les plaisanciers qui y étaient, on peut se rendre compte que ce ponton est mort, et on sait très bien que s'il y avait une réelle politique d'entretien des pontons, qui pourrait d'ailleurs être proposée à des associations, il y en a à Bordeaux, vous verriez Michel Duchêne que les pontons pourraient être accueillants pour les touristes.

Michel DUCHENE :

C'est une très bonne idée, je le remercie tout de suite.

M. LE PRESIDENT MADRELLE :

Je crois qu'il serait intéressant que vous y alliez faire un tour tous les deux. Finalement c'est ainsi que l'on voit les choses. On en a parlé tout à l'heure au sujet du déboisement. Samedi c'était important, lorsque nous avons fait la traversée le Verdon-Royan, j'ai inauguré avec mon collègue de Charente Maritime la gare maritime de Royan. Il faut savoir qu'il y avait 800 000 passagers l'année dernière, entre Royan le Verdon et le Verdon Royan. On doit aller sur les 200 000 à Lamarque Blaye, et nous manquons de bateau passeur. Nous essayons de le faire dans le cadre du SMIDDEST. Il y a des potentialités, mais il faut développer ces petits ports sur la rive gauche en particulier.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

Rapporteur : Philippe PLISSON

Mesdames, Messieurs,

Depuis toujours, le Conseil Général est soucieux du développement harmonieux de son territoire. A cet effet, il a développé des politiques à l'attention notamment des communes rurales, empreintes de solidarité, de cohérence et d'équilibre. La convention d'Aménagement de Bourg obéit à cet esprit. En vigueur depuis 1995, c'est aujourd'hui 212 communes girondines qui sont engagées dans ce dispositif :

- 22 conventions sont terminées, 83 sont signées, 21 sont en gestation, 38 études sont en cours, de nombreuses candidatures sont en instance.

Ces chiffres montrent l'enthousiasme que ce mode de travail collectif et collaboratif, porté par cette procédure a soulevé chez ceux qu'on appelle souvent les "petits maires". Car plus qu'un accompagnement financier, c'est bien une méthode de travail qu'offre notre dispositif, ainsi et surtout qu'un accompagnement technique et une projection sur du moyen terme pour l'aménagement de nos communes. C'est sans aucun doute aussi un succès qualitatif. L'organisation cohérente et équilibrée de la commune ainsi que son embellissement offre un cadre de vie plus harmonieux aux habitants. Le maillage de notre territoire par ces bourgs transformés accompagne et forge désormais le paysage de notre Département.

Elaborée en 1995, le règlement de cette procédure avait déjà subi des adaptations en 2002. Afin de répondre au mieux aux attentes des communes et à celles du Département et de coller au mieux avec la réalité des situations, je vous propose ici de :

- porter la durée de conventionnement à 4 ans,
- de sécuriser l'engagement du Conseil Général sur les subventions octroyées (critères en vigueur à la date de signature de la convention),
- d'améliorer le dispositif de la "CAB 2^{ème} génération",
- de systématiser la concertation avec la population locale, lors de l'étude préalable.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir approuver les règlements tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

**AVIS DE LA COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Dominique VINCENT :

Une question sur les pourcentages d'intervention au niveau de cette convention. Est-ce que c'est entre les communes et le Conseil Général ? Ou y a-t-il d'autres partenaires qui rentrent dans le financement, comme c'était par le passé ? Et quels sont les pourcentages des uns et des autres ?

Philippe PLISSON :

Les pourcentages sont variables et ils dépendent des politiques, mais cette contractualisation elle est donc sur les lignes du département en ce qui concerne tous les projets, et ensuite elle apporte 35 % de bonification sur les subventions normales pour la première convention d'aménagement de bourg. Donc c'est un plus indéniable pour les petites communes qui ont des budgets très faibles.

En même temps, par la dynamique qu'elle induit, elle déclenche, avec nos autres partenaires, d'autres subventions, en particulier la DGE de l'Etat qui vient systématiquement sur tous les projets, souvent ou parfois le Conseil Régional, c'est très variable et cela dépend des politiques et des projets tels qu'ils sont présentés. Je n'ai pas en tête les pourcentages précis de telle ou telle subvention, mais en même temps on induit souvent des remises en état de bâtiments, la rénovation de la mairie, les places, le centre bourg ; il y a aujourd'hui une carte des villages qui a beaucoup évolué et qui doit beaucoup à cette politique. Les plus petits villages du département sont de plus en plus accueillants et très jolis, et c'est cette politique du département qui a déclenché cette démarche, et je crois qu'il faut véritablement s'en prévaloir.

Alain RENARD :

Pour abonder dans le sens du dossier qui est présenté aujourd'hui, je voudrais faire une réflexion. Il semble important que par rapport au lancement des conventions d'aménagement de bourg, on puisse intégrer en amont la thématique de la remise à niveau des infrastructures, je parle en tant que président d'un syndicat d'eau potable, infrastructures importantes qui parfois à cette occasion doivent être mises à la côte et qui dans l'organisation des travaux impliquent quelques décalages dans le temps des programmations cohérentes des syndicats. Je crois qu'il sera important, on en a déjà discuté avec Philippe Plisson, lorsqu'une convention d'aménagement de bourg est programmée, que l'on ait bien cette analyse suffisamment en amont pour pouvoir intégrer dans la logique double de l'aménagement du bourg et de la remise à niveau des infrastructures de desserte d'eau potable ou d'assainissement, les travaux nécessaires.

Philippe PLISSON :

Je crois qu'il faut mettre autour de la table tous les partenaires potentiels, en particulier les syndicats d'électrification, les syndicats d'assainissement s'il y en a, les services qui s'occupent de l'électrification. L'ensemble des partenaires qui participent au développement local doivent être autour de la table pour un travail cohérent.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES GIRONDINS**

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée plénière du 4 septembre 2001 a précisé les principes d'une nouvelle procédure contractuelle : le Contrat de Développement Durable qui fédère l'ensemble des interventions départementales pour les territoires urbains et ruraux. Il est signé avec les Pays, les communautés de communes, la communauté d'agglomération et les communes de la CUB.

Le Budget Primitif 2005 a permis l'inscription de 700 000 € au titre du Fonds de Développement Durable (350 000 € en Investissement et 350 000 € en Fonctionnement). Ce FDD est destiné à soutenir des projets particulièrement innovants et structurants pour les territoires. Le soutien aux Agendas 21 locaux fait partie des nouveaux axes introduits cette année.

Déjà, plus d'une quinzaine de communes et de communautés de communes ont fait acte de candidature pour répondre à l'appel à projet "Agenda 21 local" du Conseil Général.

Afin d'accompagner ces initiatives locales qui viennent conforter la politique de développement durable impulsée par le Conseil Général, il convient de procéder à un réajustement des crédits de fonctionnement du Fonds de Développement Durable en inscrivant 300 000 € en AP et 473 927 € en CP au titre du Budget Supplémentaire 2005.

**AVIS DE LA COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES CONTRATS AIDES

Rapporteur : Jean-Jacques BENOIT

Mesdames, Messieurs,

Le Président nous demande d'accepter que le Conseil Général apporte son soutien aux dispositifs des contrats d'avenir (CA) et des contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), relatifs à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ce soutien du Conseil Général se traduirait par le versement aux employeurs de bénéficiaires de RMI du montant de l'allocation, au titre d'aide à l'emploi.

Le CA est un contrat à temps partiel de deux ans renouvelable destiné aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS ou de l'API depuis six mois et aux employeurs du secteur non marchand ; le CI-RMA un contrat à temps plein ou partiel visant le même public d'ayants droits et les employeurs du secteur marchand.

Ces nouveaux dispositifs visent à rapprocher de l'emploi les personnes qui en sont éloignées. La participation du Conseil Général ira donc dans le sens du renforcement de son action en matière d'insertion, cela en cohérence avec le Plan départemental adopté le 25 mars dernier.

Le président nous demande l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec l'Etat, dans le cas de la mise en place du dispositif des contrats d'avenir, et les organismes paritaires, pour la formation des bénéficiaires de CI-RMA.

Deux projets de charte sont de plus joints au présent rapport : ils visent à rappeler aux employeurs qui bénéficieront de l'aide du Conseil Général nos attentes en matière d'accompagnement du salarié vers un emploi durable.

Sur le plan financier, le soutien au dispositif des CA se traduira par une dépense de 12 M € en année pleine prélevés sur le budget des allocations du RMI, le soutien au dispositif des CI-RMA par une dépense de 100 000 €. L'objectif serait de prescrire 2 500 conventions de CA d'ici fin 2006 et quelques centaines de conventions de CI-RMA.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir avaliser ces propositions et de l'autoriser à signer les documents afférents à ces projets.

AVIS DE LA COMMISSION INSERTION, POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Gilles SAVARY :

Il s'agit d'une politique à la fois classique et forte. Nous préférerions tous qu'il n'y ait pas de dépenses d'insertion, et la vraie réussite dans ce domaine serait qu'à la fois nos lignes de crédits, la délégation que vous m'avez confiée, et les services qui s'en occupent disparaissent. Cela voudrait dire que l'économie suffirait à ce qui devrait être sa finalité, c'est-à-dire à répartir la richesse et à permettre que chacun ait un emploi. C'est malheureusement inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, mais on est loin du compte, en particulier en France, où l'exclusion et le chômage atteignent des niveaux qui ne sont maintenant concurrencés que par quelques pays de l'Est comme la Pologne ou la Slovaquie. C'est dire que la réduction de la fracture sociale qui devait être une priorité il y a dix ans du Président de la République, est une réussite. Il y a beaucoup travaillé et dix ans après nous sommes parmi les champions d'Europe, et en tout état de cause le pays dans lequel la fracture sociale est la plus profonde des quinze anciens pays de l'Union européenne.

Donc nous avons aujourd'hui une situation qui est très compliquée. Vous savez que nous avons gagné 3000 Rmistes en Gironde en 2004, et nous en avons gagné depuis le début de cette année 300, c'est-à-dire que l'augmentation du nombre de Rmistes est continue. Elle frappe assez différemment nos territoires, et j'ai une bonne nouvelle : il n'y a qu'un seul endroit en Gironde où le nombre de Rmistes baisse, c'est le Nord Gironde. Partout ailleurs par contre il augmente et notamment de façon très importante sur la rive droite de la Gironde.

Nous avons, face à cette immense population d'exclus, 30277 Rmistes, faisant vivre à peu près 54 000 personnes. Nous avons l'équivalent de Mérignac en seuls Rmistes. C'est donc tout à fait impressionnant. Nous avons un devoir de pragmatisme, me semble-t-il, et surtout d'offrir à ces gens, dont la plupart souhaitent retrouver une activité, les solutions qui nous sont permises par la loi.

A cet égard, la loi du 18 décembre 2003, décentralisant le R.M.I., a aussi instauré un nouveau contrat de travail aidé qui était conforme à ceux qui se sont succédés depuis vingt à trente ans, à une exception près, c'est que les employeurs n'en payaient pas l'intégralité des charges ; et donc, ce contrat de travail était non seulement aidé, c'est-à-dire pas tout à fait un vrai contrat de travail, mais il était en plus socialement injuste, puisque les cotisations pour la santé, pour les retraites, n'étaient pas pleinement assurées sur le revenu qui était touché par le bénéficiaire. Il a fallu une très forte mobilisation des conseils généraux et un travail très puissant de ceux qui ont refusé de le mettre en place pour ces raisons-là, mais aussi de l'association des départements de France pour que le Gouvernement et Jean-Louis Borloo reviennent sur cette disposition et fassent en sorte que dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 effectivement le C.I. – R.M.A. soit changé, c'est-à-dire qu'il ouvre droit et capitalise des droits comme pour tout salarié. C'est à ce moment-là que nous sommes convenus, Monsieur le Président sous votre arbitrage de dire, puisque c'est un contrat de travail aidé, comme on en connaît depuis le début des années 80, qui permet de capitaliser les droits, mettons-le en œuvre.

La loi de cohésion sociale a créé un autre contrat de travail ouvert aux Rmistes qui est le contrat d'avenir. Alors quelle est la différence entre les deux ? On aura peut-être l'occasion d'en parler davantage dans le débat. D'abord ces contrats de travail ne se substituent pas ou ne prolongent pas les CEC et les CES. Faites très attention à cela chers collègues. La loi Borloo crée quatre types de contrat aidé. Il y en a deux qui s'adressent aux titulaires des minima sociaux, Rmistes, titulaires de l'ASS et titulaires de l'API, allocation de parents isolés, c'est le RMA pour les employeurs privés et c'est le contrat d'avenir pour les employeurs associatifs, collectivités et publics. Donc, quand on est titulaire de l'ASS, de l'API ou du RMI, que l'on est au bout du bout des filières sociales, qu'on a dépassé le chômage, là on a deux contrats de travail : un qui va vers le privé le RMA, et un autre vers le public ou le semi-public le contrat d'avenir. Par contre, c'est le contrat d'accompagnement à l'emploi qui aujourd'hui s'adresse à ceux qui sont sous ASSEDIC, sous assurance chômage. Or les CEC et CES qui sont supprimés éventuellement dans vos collèges ou dans vos associations ou dans vos communes font que leurs titulaires tombent dans l'assurance chômage. Ne laissez jamais dire : je vais les remplacer par un contrat d'avenir ou un RMA. Cela n'est pas possible, ils n'y ont pas droit. C'est donc une politique uniquement de l'Etat qui remplace les CES et les CEC, c'est à l'Etat intrinsèquement qu'il faut s'adresser pour renouveler éventuellement un contrat CES ou CEC qui disparaît et qui s'appellera maintenant contrat d'accompagnement à l'emploi. Soyez bien clairs dans cette affaire, on pourrait éventuellement vous faire, si vous le souhaitez, une information plus précise, une petite fiche, ce serait intéressant à l'usage de chaque conseiller général.

Par contre, contrat d'avenir et je reprends RMA, ce sont les titulaires de minima sociaux, les plus nombreux ce sont les Rmistes, ce ne sont pas les ASS et non plus les API. Il aurait été très inégalitaire que le Conseil Général ne s'engage pas dans cette politique alors que l'Etat, lui, sert des contrats d'avenir et sert des RMA sur ses minima sociaux à lui, allocation spécifique de solidarité, allocation de parents isolés. Donc il aurait été absolument inconcevable qu'en Gironde un Rmiste ne puisse pas accéder à un contrat d'avenir ou un contrat RMA alors que celui qui est titulaire de l'allocation de parent isolé ou de l'ASS évidemment pouvait y accéder puisque l'Etat l'a mis en oeuvre.

Donc nous vous proposons de mettre en oeuvre cette politique, et même d'aller au-delà puisque nous en prenons la délégation de gestion. C'est le Département maintenant qui, à partir d'un transfert de personnel de la DDE, va gérer ces contrats. Qui va les mettre en oeuvre ? La mise en oeuvre de ces contrats sera essentiellement déléguée à nos antennes girondines d'insertion. Nous voulons que tout ceci ne soit pas centralisé par l'ANPE, mais que ce soit plutôt décentralisé sur tous les territoires, que l'on puisse en bénéficier tout autant dans le Nord Médoc, dans le Nord Gironde que dans le sud du département et que l'on y veuille.

Nous avons également décidé, parce que j'ai personnellement concerté tous les syndicats, y compris AC Gironde, qui nous ont fait part de leur inquiétude sur le CI-RMA, de leur prévention, elles étaient historiques, mais maintenant ce n'est plus le même, de mettre en place des chartes d'appui à la professionnalisation, c'est-à-dire d'exiger de tout recruteur, qu'il soit associatif, commune pour le contrat d'avenir, ou privé pour le CI-RMA, qu'il finance de la professionnalisation ; c'est-à-dire de la formation professionnalisante pouvant déboucher soit sur un diplôme, soit sur la validation des acquis de l'expérience. Je me suis rapproché de la Région pour que la Région mette son dispositif à la disposition des employeurs. Si elle ne le met pas à la disposition des employeurs et si un employeur ne veut pas associer une formation qualifiante à un emploi, il n'y aura pas de contrat conclu.

Nous avons en plus décidé qu'il y aura pour le secteur privé dans le RMA, nous vous le proposerons du moins, un tuteur dans l'entreprise désignée et un référent dans nos services sociaux. Cela veut dire que si le salarié a le moindre problème, il peut nous appeler. Et enfin, au bout de trois mois nous ferons un bilan avec le tuteur et le référent pour voir si cela se passe bien dans l'entreprise ; à la fois pour l'entreprise, il ne s'agit pas de décourager des employeurs qui voudraient tendre la main aux gens qui sont les plus loin de l'emploi (je vous rappelle que pour le CI-RMA il faut être titulaire du RMI depuis plus de six mois, donc on est très loin de l'emploi), mais aussi pour le salarié de façon à ce qu'il puisse en permanence venir voir son assistant social, son référent, pour lui demander de l'aider ou de l'appuyer.

Voilà ce que nous proposons aujourd'hui : 2500 contrats d'avenir. Pour le RMA on n'a pas fixé d'objectif, si on pouvait en faire 500 cela ne serait pas mal, étant entendu que l'histoire et la statistique montrent que les emplois aidés du secteur privé se pérennisent beaucoup plus que les emplois aidés du secteur associatif, pour des raisons que vous imaginez bien. Le secteur associatif ne crée pas la richesse spontanément.

Pour les maisons de l'emploi, nous vous proposons de ne pas être pro-actifs. Le Préfet nous a interrogés, on lui a dit, c'est une formule un peu lapidaire, nous préférons l'emploi aux maisons de l'emploi. On ne sait pas trop en plus ce que sont ces maisons de l'emploi. Donc nous vous proposons de ne pas être trop pro-actif, car nous considérons que c'est à l'Etat de financer la réorganisation de ces services de l'emploi. Si l'Etat est capable de faire des guichets uniques URSSAFF - ASSEDIC - ANPE, on dira c'est formidable, mais on lui dira c'est quand même à vous de payer. Nous quand on restructure nos services sur le territoire, on ne fait pas payer l'Etat, donc on voudrait éviter le piège miroir aux alouettes. Cela porte un nom sympathique les maisons de l'emploi, cela ne fait pas pour autant de l'emploi, et nous ne voulons pas qu'on nous dise, regardez j'ai un guichet unique ASSEDIC - URSSAF - etc., et cela fait tant pour les collectivités locales. Nous ne voudrions quand même pas être ceux qui financent la restructuration des services de l'Etat. Nous n'avons dit qu'une chose : nous irons là où fleuriront les maisons de l'emploi et nous y apporterons nos services d'insertion. Donc on ne va pas imposer à quiconque de mettre en place une maison de l'emploi, on considère que c'est le problème des collectivités locales et de l'Etat, et que notre apport sera de mettre en réseau nos services d'insertion de façon à ce que si cela marche bien, il y ait une synergie entre ANPE, URSSAF, etc.

Voilà mes chers collègues, quelle est la philosophie, et même plus, la lettre de cette délibération. Jean-Jacques Benoit vous a dit qu'il y avait deux annexes, je me suis aperçu qu'il n'y en avait qu'une, peut-être il faudrait faire distribuer la seconde sur le RMA, la charte d'appui à la professionnalisation. Vous l'avez eu sur table, c'est très bien, et donc vous êtes en mesure de délibérer. Je voudrais remercier Jean-Jacques Benoit pour son travail, et nos services qui vivent une avalanche de législations nouvelles qui leur met évidemment une pression tout à fait formidable. Ils ont fait un travail remarquable et je tiens à leur rendre publiquement hommage.

M. LE PRESIDENT :

Je m'associe à ce que vient de dire Gilles Savary. C'est un travail très compliqué et je veux moi aussi les remercier.

Jean-Jacques PARIS :

Quelques réflexions au sujet de cette délibération. Si l'emploi est la première préoccupation de nos concitoyens c'est en raison de la persistance du chômage de masse et de la montée de la précarité qui, désormais, frappe jusqu'au plus qualifié de nos concitoyens. Dans la dernière période nous avons assisté à un recul de l'emploi privé global en France. La plupart des régions, dont la nôtre, enregistrent plus de destruction d'emplois qu'elles n'en créent. Notre département n'est pas épargné, qui voit l'emploi industriel reculer et des menaces nouvelles se profiler à l'horizon, pour ne citer que Ford.

Cette hémorragie de l'emploi industriel est de moins en moins compensée par la création d'emplois dans les services. De plus, contrairement à l'idée que tente de propager le Gouvernement, que les emplois dans les services aux personnes et domestiques ne pourront pas se substituer aux emplois dans les entreprises. On a pu constater en 2004 une chute sensible, y compris de ces emplois, moins 3 %, malgré les avantages fiscaux, de même que les mesures de suppression d'emplois dans la fonction publique commencent à se faire sentir avec une baisse de 1 % dans la dernière année.

Relançant un traitement social du chômage, le plan Borloo assure vouloir en faire, je cite : "un moment de reconstruction des individus concernés pour préparer leur retour ou leur accès effectif à l'emploi durable au lieu d'un parking à vie pour les plus démunis et les moins qualifiés". Mais ces prétentions viennent vite se buter sur des financements très insuffisants. En fait le plan Borloo compte beaucoup sur les collectivités locales, et surtout sur la volonté farouche de ne rien toucher à la logique d'entreprise qui ne cesse de rejeter dans le chômage et dans la précarité pour mieux servir les profits et les marchés financiers. En fait le plan Borloo cherche à consolider cette logique capitaliste face aux risques de fragilisation engendrés par des départs massifs en retraite dès 2007, alors même que le chômage et l'exclusion pèsent de plus en plus lourdement sur les comptes publics et les comptes sociaux. Aussi le dispositif gouvernemental vise-t-il avant tout à mobiliser la réserve de main-d'œuvre que constituent les 4 millions de chômeurs et de salariés exclus. Il s'agit de tenter de les guider au moindre coût vers les métiers, les emplois, les activités dont les entreprises et la société capitaliste ont besoin pour surmonter les obstacles qui se profilent avec le choc démographique et l'insuffisance criante de formation. Jean Louis Borloo parle ainsi, je le cite : "d'une transition démographique inédite à affronter". Ainsi fait-il un double choix. Il propose un marché aux demandeurs d'emploi. Il leur dit d'accepter une grande flexibilité de leur trajectoire professionnelle et de leur vie moyennant "quelques sécurités". Il entend faciliter l'accord des personnes concernées en les faisant entrer dans une logique de contrat, réduisant ainsi leur possibilité réelle de choix au détriment d'un droit à indemnisation ou allocation. Bien que déjà très attaqué, ce droit à indemnisation est censé leur permettre, aux demandeurs d'emplois, de chercher ou de rester disponibles pour un retour choisi à l'emploi ou pour l'accès à une formation, elle-même, choisie. En fait avec son plan le Gouvernement vise à passer d'une logique de droits sociaux à une logique de contrat, conditionnant le versement d'allocations à l'exercice d'une activité plus ou moins subie. Dans cette optique ce sont avant tout les chômeurs et les exclus qui sont considérés comme responsables de leur situation, et en aucun cas les logiques libérales qui se propagent et qui propagent notamment l'insécurité sociale.

Tous doivent pouvoir, dit le Ministre, sous des formes adaptées retrouver le chemin de l'activité, aussi modeste soit-elle. La mise en œuvre systématique du "work fair" cher au social libéral Tony Blair se précise donc. Elle associerait la baisse du coût du travail pour les

employeurs à l'obligation en pratique pour les privés d'emploi, d'accepter un retour ou un accès à l'activité dans des conditions non choisies. En regardant de près les différents volets du plan gouvernemental et leur financement, on peut se rendre compte, d'ailleurs, que tout cela est envisagé dans le cadre d'une réduction des efforts budgétaires de l'Etat, tandis qu'une part beaucoup plus importante résulterait d'un transfert supplémentaire de charges et de responsabilités sur les collectivités territoriales et leurs élus, ce qui est en cohérence avec l'engagement du Gouvernement de ramener le déficit public aux environs de 3 %.

En réalité, la crédibilité du plan Boorlo va reposer sur l'engagement des collectivités territoriales. Cela fait de ces instances, des lieux décisifs pour la résistance et pour une contre offensive rassembleuse de notre peuple. En fait les financements envisagés contredisent les intentions verbales. Ce ne sont que des financements publics qui servent à baisser le coût du travail pour les entreprises afin d'encourager la rentabilité financière. Ils sont assortis d'obligations pour les demandeurs d'emploi. Le plan Borloo se refuse totalement à mobiliser le crédit et les banques d'une façon qui responsabilise les entreprises pour l'emploi et la formation. Par exemple avec une bonification sélective des taux d'intérêt des crédits pour les investissements.

Pour les conseillers généraux communistes, il faut ouvrir un chantier sur la sécurisation des parcours professionnels contre les licenciements et face aux tentatives de délocalisation, et nous avons du travail dans le Département. Face au populisme de la droite, la gauche est placée au défi d'une construction vraiment nouvelle de transformation sociale. La gauche ne peut plus se contenter de renouveler des réponses du passé qui ont été largement rejetées par la population. Face à l'ampleur des graves déréglementations en cours, elle doit faire preuve de novation en terme de visée et de contenu, mais aussi de moyen à mettre en œuvre. Cette question mérite à mon sens un grand débat populaire, car c'est de notre avenir dont il est question. Il nous faut sortir du renoncement dans lequel nous ont mis les échecs passés, les espoirs déçus et le doute profond qui subsiste même chez ceux qui résistent encore.

Voilà, à notre sens, à quoi nous devons nous confronter pour retrouver une gauche, une grande ambition mobilisatrice. Et je comprends bien les explications de Gilles Savary, mais je pense que le besoin se fait sentir de plus en plus dans l'opinion, que nous ayons à la fois un discours clair et des actes précis. Je crois que dans ce sens, les propositions qui nous sont faites ne marquent pas une rupture avec le passé, et le groupe communiste s'abstiendra sur ce dossier.

Nicolas FLORIAN :

Nous nous réjouissons de la mise en œuvre de ce plan d'accompagnement qui relaie la politique gouvernementale et le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo. Nous faisons partie de ceux qui pensent, et cela a déjà été dit ici, que le meilleur vecteur d'insertion c'est la fiche de paie et c'est l'emploi. Ce RMA, nous l'avons soutenu dès le départ. Comme vous l'avez dit il y a une meilleure pérennisation de l'emploi dans le secteur marchand, et la vocation de ce contrat c'est de pouvoir donner la possibilité à quelqu'un qui est sous des minima de reprendre pied dans une activité et dans une entreprise.

On considère, à la lecture de ce plan, qu'il est ambitieux, les objectifs sont ambitieux. Nous nous associons donc avec cette mise en œuvre locale de ces contrats dits aidés. On s'est beaucoup focalisé sur le contrat d'avenir et le RMA ; il y a le CAE, avec une véritable avancé

pour le titulaire, à savoir que l'on passe de 20 heures à 26 heures de travail hebdomadaire pour la même personne. Il faut bien insister aussi, et c'est l'un des objectifs du plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo, sur le volet formation, et là aussi nous soutenons l'initiative qui a été prise de demander à chaque intervenant la signature sur une charte et un objectif de formation. On ne revient sur le marché de l'emploi qu'en étant formé, et là aussi c'est un des volets essentiels du plan Borloo.

Sur la philosophie générale et sans rentrer dans le débat avec Jean-Jacques Paris, il faut bien dissocier le soutien juridique à l'emploi, cela passe par les contrats, et c'est ce dont on parle aujourd'hui, et après ce que l'on appelle communément le développement économique et la possibilité donnée par l'activité économique de créer des emplois. Ce sont deux choses différentes, il ne faut pas les mélanger, il y a des étapes. On donne là les moyens à des employeurs de valoriser leur entreprise avec des contrats aidés. Il faudra à un moment ou un autre que cela passe par la maison de l'emploi, mais plus généralement il faudra affirmer et afficher une véritable politique de développement économique dans ce département pour l'accueil d'entreprises. Toutes les études montrent que la Gironde a une bonne image en France de part la qualité de son climat, la qualité de son environnement ; il faudra mettre les bouchées doubles pour favoriser l'accueil d'entreprises. On a parlé tout à l'heure du laser mégajoule ; c'est la route des lasers dans son ensemble qui part de Belin jusqu'à la CUB qu'il faudra valoriser. Il y a là un formidable potentiel d'accueil d'entreprises et de développement économique. Déjà les premières initiatives sont prises sur la CUB, notamment à Pessac, où on doit accueillir une entreprise qui est censée créer entre 50 et 100 emplois.

Nous voterons bien évidemment ce dossier, en nous réjouissant que l'on mette en oeuvre des dispositions du Gouvernement, et comme quoi, en terme de décentralisation, et vous avez vous-même parlé de décentralisation à l'échelle du département, tout n'est pas à jeter contrairement à ce que vous pouvez parfois reproduire ou dans cet hémicycle, comme tout à l'heure avec le Président, on y reviendra plus tard, ou dans la presse.

M. LE PRESIDENT :

Ce qui veut dire que les rares choses qui sont positives, on les prend. Malheureusement il y a tellement de délestage de l'Etat qu'on ne peut pas accepter cela. D'ailleurs vos amis responsables dans les départements qu'ils tiennent le disent très nettement, pas sous le feu des médias mais le disent d'une manière claire.

Philippe PLISSON :

Cette politique que nous mettons en place dans la démarche en suivant la démarche de l'Etat, c'est un changement complet de la politique nationale. Quand la droite est arrivée au pouvoir, elle a liquidé tous les dispositifs d'emplois aidés : les emplois jeunes, les CES plus ou moins, les CEC. On était dans une diminution des impôts des plus aisés qui devait relancer l'économie et qui devait créer le plein emploi ; on voit que vous avez failli dans tous les sens, qu'aujourd'hui le déficit de l'Etat est abyssal, et que l'emploi n'a jamais été aussi catastrophique. Donc vous revenez aux emplois aidés que vous aviez abandonnés. Dans cette logique, compte tenu de la situation catastrophique des gens qui sont sur le bord du chemin, il est évident que le département ne peut pas faire autre chose que de suivre et d'abonder, mais véritablement il ne faut pas dans cette affaire que vous vous exonériez de faire un état des lieux et un examen de conscience de votre démarche qui a failli.

Pour ce qui concerne la politique de développement économique, c'est la même chose. Je crois que le département, dont ce n'est pas la compétence, prend toute sa place, Jean Touzeau pourrait le dire mieux que moi puisque c'est sa responsabilité, et qu'au BP il proposera une véritable politique d'aménagement du territoire ; je crois que le département dans cette affaire a véritablement l'intention d'être volontaire, d'avoir une politique volontariste, de ne pas subir le développement, de l'accompagner et même de l'organiser. Donc je crois que l'on ne peut pas nous faire de procès sur des politiques qui ne sont pas dans notre compétence et pour lesquelles nous avons une volonté. Donc l'emploi est au cœur de nos préoccupations, et c'est la raison pour laquelle nous accompagnons ce dispositif national qui vient bien tard.

Gilles SAVARY :

Pour prolonger un peu le débat qui est intéressant, je partage assez le diagnostic macro économique de notre collègue Jean-Jacques Paris. Il est clair que nous sommes dans une médecine symptomatique, et que l'on soigne la sinistre réussite de la politique de fracture sociale du Gouvernement. L'idéal, encore une fois, serait qu'il n'y ait pas d'emploi aidé. Il se trouve que c'est notre souci de tendre une main aux personnes, ce qui nous amènent aujourd'hui à prendre la mesure de cette politique qui, d'ailleurs, ne nous est pas étrangère, puisque cela a été engagé dans les années 80. Et je pense que de ce point de vue Jean Jacques a raison de dire qu'il ne faudrait pas trop prolonger les anciennes recettes ; il faudra que l'on ait un peu plus d'imagination pour les années à venir, cela fait plus de vingt ans que l'on fait du traitement social du chômage, et il vaudrait mieux faire du traitement économique du chômage. Car la véritable insertion, ce n'est pas la feuille de paie, c'est l'emploi ; l'emploi c'est la feuille de paie, mais c'est le véritable emploi. Il y a un vrai problème qu'il va falloir prendre les uns et les autres à bras le corps.

Sur cette politique, dont Philippe Plisson a rappelé qu'elle était un rattrapage d'une erreur gouvernementale qui a été de la liquider dans un premier temps, nous y apportons ici la véritable plus-value des chartes de professionnalisation. Chaque contrat de travail sera signé par le Président du Conseil Général, et celui-ci met en place un dispositif de contrôle qui est garant de la professionnalisation, garant d'un accompagnement extrêmement étroit pendant la période d'emploi du bénéficiaire de ce contrat aidé. En outre, nous ne souhaitons pas intervenir sur le marché du travail, c'est-à-dire que nous allons partir des ressortissants et ce sont nos conseillers emploi insertion, recrutés dans les agences girondines de l'insertion, qui travailleront avec malheureusement le stock de Rmistes repérés et identifiés pour leur faire des propositions, sans substituer ces contrats à des contrats privés sur le marché du travail, de façon à ne pas créer une concurrence et le moins possible d'effet d'aubaine pour les employeurs qu'ils soient publics ou privés. Voilà ce que je voulais simplement ajouter.

Pour le reste, je suis heureux d'entendre, on l'avait évoqué la dernière fois, que nos collègues du parti communiste sont d'accord pour travailler dans le futur à la sécurisation des parcours professionnels. Il y a en Europe deux types de pays qui réduisent le chômage, ceux qui le réduisent en créant beaucoup d'emplois pauvres ou de travailleurs pauvres, et ceux qui le réduisent, comme les danois ou les suédois, par une plus grande flexibilité pour les entreprises mais une plus grande sécurité tout le long de leur vie pour les salariés. Et on arrive à des taux de chômage de 5 % avec des gens qui peuvent partir dignement à la retraite, tout en

s'étant adapté à une économie qui est une économie, hélas, de plus en plus difficile et compétitive. Il y a là une piste de travail pour l'avenir.

Jean-Jacques BENOIT :

Oui, je crois que le Conseil Général dans cette affaire essaie d'avoir une vision pragmatique et d'équité pour les allocataires du RMI. Dans la mesure où les personnes qui bénéficient de l'API ou de l'ASS peuvent avoir accès à un certain nombre de contrats, il nous semble normal également que les allocataires du RMI puissent en bénéficier. Donc notre approche est très pragmatique. Il est vrai que depuis 25 ans, entre la droite, la gauche, différents courants de la droite, différents courants de la gauche, il y a un débat sur les contrats aidés, sur le traitement social du chômage, sur le traitement économique du chômage. Nous avons eu la droite qui, revenue au pouvoir il y a quelques années, nous a dit : "on n'a plus besoin des contrats aidés, on va résoudre la question du chômage". On voit qu'aujourd'hui le Gouvernement revient à une certaine réalité de ce qui se passe dans notre pays. Donc il y a une moindre croissance, une moindre consommation, et nous avons aujourd'hui des contrats aidés comme cela se faisait il y a quelques années, mais nous sommes très pragmatiques nous les mettons en œuvre, dès lors que, notamment sur le contrat d'insertion RMA, un certain nombre de droits pour les salariés ont été sauvegardés après une bataille difficile de nombre de départements et de collectivités.

Donc nous avons une approche pragmatique, et c'est ce que nous vous proposons de mettre en œuvre pour l'année qui vient avec un effort du Conseil Général, en terme de gestion également qui est importante. Et ces dispositifs vont permettre à des allocataires du RMI de faire l'expérience du travail, et c'est quelque chose qui est souhaitable pour tous et toutes.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Abstention du Groupe Communiste.

**MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 13 AOÛT 2004
RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES
REFONDATION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.)
PROPOSITION D'ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Christian MUR

Mesdames, Messieurs,

L'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transfère aux départements le financement et la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.). Dans ce cadre nous avons décidé, lors de notre commission du 26 novembre 2004, de procéder à la dissolution des GIP-FSL et FOCOPAS jusqu'alors en vigueur, pour recréer un nouveau Groupement d'Intérêt Public. Ce dispositif a pu être mis en place le 23 décembre 2004, et nous avons acté que ce nouveau GIP fonctionnerait pour une période transitoire de six mois selon les dispositions du règlement intérieur en vigueur, dans l'attente d'une réécriture de ce document.

Le nouveau règlement intérieur qui nous est proposé, outre son souci de lisibilité, fait une part importante à l'accompagnement social des personnes ; puisqu'il est prévu que la dotation financière annuelle affectée à ce poste pourra représenter 20 % des interventions financières du FSL, et le mode de calcul du financement des mesures d'accompagnement social sera indexé (valeur du point des salaires de la convention collective des foyers des Jeunes Travailleurs.)

Un effort de clarification est fait sur les aides accordées aux associations travaillant dans le cadre de l'hébergement d'urgence ou de la sous-location, selon qu'elles sont propriétaires ou locataires des logements.

Outre ces principes généraux, le règlement intérieur reprend strictement les compétences transférées selon l'article 65-5 de la loi du 13 août 2004, en ce qu'il concerne les missions du FSL.

Notre attention est toutefois appelée sur le particularisme du dispositif d'Aide à la Médiation Locative (AML) géré par les services de l'Etat et supprimé sans compensation financière pour 2005. L'AML est un outil complémentaire à la mise en œuvre et au développement d'actions d'accompagnement social ; sa suppression peut être un frein au montage d'actions d'accompagnement social et il paraît dommageable que les associations qui bénéficiaient, de la part de l'Etat, de cette prestation AML, subissent une perte financière qui fragilise leur gestion par la non-reconnaissance des frais engagés. Dans ce contexte, il est proposé d'élargir les compétences du nouveau FSL, en prévoyant des aides destinées à financer les suppléments de dépenses engagées par les opérateurs et liées à la gestion locative.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter ce règlement intérieur et d'accepter l'extension des compétences du FSL aux dépenses liées à la gestion locative. Pour assurer cette extension de compétences, une inscription budgétaire supplémentaire de 300 000 € est proposée au budget supplémentaire.

**AVIS DE LA COMMISSION HABITAT, LOGEMENT ET PRECARITE :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Gilles SAVARY :

C'est un travail tout à fait considérable et là aussi je voudrais remercier Christian Mur et nos services et les personnels des GIP F.S.L. et FOCOPAS. Vous savez que la loi de décentralisation nous demandait de fusionner l'ensemble des fonds, fonds social au logement, fonds énergie, fonds eau. Donc nous avons dû, au mois de décembre dernier, avant la date prévue par la loi, recréer un GIP nouveau, avec des partenaires qui sont volontaires auxquels je tiens aujourd'hui à rendre hommage. Je pense à la CAF qui est un partenaire tout à fait éminent et volontaire qui n'est pas obligé d'intervenir dans ce dispositif. Je pense aux communes qui cotisent, toutes ne cotisent pas, mais une grande partie cotise. Je pense à la MSA. Et je pense aussi à EDF et à l'ensemble des prestataires de service d'eau et de téléphonie. Il s'agit d'un service qui a été instaurée par la loi Besson, tout à fait remarquable, qui fait un travail d'accès au logement pour les plus démunis absolument capital. Pour vous donner un ordre d'idée, il a traité 7514 dossiers en 2004, c'est donc très massif ; et depuis le début 2005, 3955 ménages ont "profité", c'est un maigre profit, du FSL soit pour accéder à un logement décent, et là on finance les frais d'assurance au début, ou les frais d'agence, ou bien la garantie, soit pour se maintenir dans le logement s'il y a par exemple un impayé ou un accident de la vie, on essaie de faire une aide relais, soit pour prendre en charge les garanties. Donc il s'agit d'un outil absolument essentiel à la disposition de nos partenaires sociaux, des bailleurs privés ou publics et de notre réseau social.

Nous avons donc et nous vous proposons aujourd'hui son nouveau règlement intérieur qui vaut politique publique dans cette matière. Je dois dire que la loi de décentralisation est assez baroque de ce point de vue là, puisque le FSL est maintenant financé intégralement par le Département, que le Département définit le règlement intérieur, que par contre les établissements publics de coopération intercommunale qui se sont donnés la compétence logement peuvent le gérer. Donc si on n'y prenait garde, le FSL serait coupé en tranche et en morceau avec une gestion communautaire, une gestion d'établissement d'établissement de coopération intercommunale dans le sud du département, une autre dans le nord. Jusqu'à présent personne n'en a fait la demande, le FSL garde son intégrité avec son service remarquable dirigé par Madame Annie Pouzargue, et avec son règlement intérieur qui appartient au Département. Donc, en d'autres termes, cette loi de décentralisation dit ceci : "le Département finance et les collectivités locales peuvent allouer. Jusqu'à présent nous faisons les deux.

Il y a un deuxième problème que je voudrais évoquer ici. Nous avons inscrit dans le plan d'aide au logement des plus défavorisés un engagement paritaire jusqu'à présent de l'Etat et des collectivités locales, pour 1 870 000 € par an. Or l'Etat n'a calculé sa compensation que sur 1 400 000 €. Donc l'Etat est en retrait massif patent, y compris dans sa compensation, donc c'est une iniquité de plus de la décentralisation. Nous département avons maintenu notre mise de 1 870 000 €, là où l'Etat met 1 400 000 €.

En outre, et je reprends ce que disait Christian Mur, nous n'avons pas voulu, parce que là aussi il y a eu de la part de l'Etat beaucoup de confusion introduite, reprendre tout seul la médiation locative. Cette politique a été abandonnée par l'Etat. Or l'Etat n'arrête pas d'expliquer qu'elle est reprise par le FSL. Non, c'est une politique qui a été liquidée par la loi Borloo. La médiation locative c'est la possibilité pour une association d'être locataire à la place d'un grand indigent, une personne en très grande difficulté, pour rassurer le propriétaire et se porter garant à la fois du loyer et de l'intégrité du patrimoine. L'Etat vient de s'en désengager alors qu'il y a à peu près 600 logements en médiation locative en Gironde.

Le président du Conseil Général que j'ai saisi en ma qualité de président du FSL a accepté de financer cette politique jusqu'à la fin de l'année, de façon à ce qu'il n'y ait pas rupture dans cette politique. Mais nous demandons à la CUB et à la ville de Bordeaux, qui sont signataires de la charte du logement solidaire, qui ont signé avec nous à l'appel des associations place Saint-Projet, de bien vouloir s'engager dans cette politique. Si leur signature veut dire quelque chose ils doivent être à nos côtés dans le financement de cette politique, d'autant que l'essentiel de la médiation locative se fait en agglomération.

Voilà mes chers collègues, ce que nous vous soumettons aujourd'hui. C'est un dossier majeur pour un instrument majeur d'aide à l'accès au logement ou au maintien au logement.

M. LE PRESIDENT :

Chacun connaît le drame du logement et que l'Etat se retire vous fait avaler beaucoup de couleuvres aux élus de la majorité nationale, et franchement ne restez pas le petit doigt sur la couture du pantalon.

Jean-Jacques PARIS :

Bien entendu ce dispositif est absolument utile dans les circonstances que nous vivons. Pour y siéger je me rends bien compte du rôle qu'il peut jouer. Il n'en reste pas moins vrai, que ce qui est en train de se produire est extrêmement grave. On n'en est plus à des petits transferts de charges, on en est à un remodelage complet du rôle des collectivités locales, et que les retombées, il faut réfléchir à demain, vont être dramatiques pour la collectivité que nous sommes, mais aussi pour la fiscalité locale. Il faut que l'opinion le sache, parce qu'il y a là un retrait inconditionnel des fonds d'Etat qui nous met soit en situation de ne plus pouvoir répondre à la demande sociale, soit de reporter pour les années qui viennent sur la fiscalité des ménages, puisque tout cela va de pair avec un nouvel équilibre de la fiscalité qui pèse de plus en plus sur les ménages. A un moment donné il va bien falloir que l'on résiste à quelque chose, on ne va pas continuer à dire que ce n'est pas bien et d'encaisser, parce qu'on est en train de mettre en péril le pouvoir d'achat des familles, et donc d'aggraver encore la situation de crise dans laquelle on est.

La deuxième idée, vous avez vu comme moi les profits faits par la société lyonnaise des eaux cette année. Je lisais le compte-rendu de leur activité, on va pouvoir être plus exigeant avec eux, comme on peut l'être avec EDF. Je demande que l'on fasse une table ronde sur les fonds d'énergie et que l'on soit plus exigeant avec l'ensemble des opérateurs, parce que derrière ce fonds d'énergie, ils comblent leur dette de manière très importante, ils ont de moins en moins de problématique avec les impayés, et c'est avec les impôts locaux avec des familles qui travaillent et qui continuent à être sollicitées. Il faut faire cette table ronde, exiger de la lyonnaise des eaux qu'elle participe. Vous avez vu les sommes, c'est dérisoire, avec les profits qu'ils font. Ils ont un contrat d'affermage avec la CUB qui est tout à leur faveur. Je souhaite, Monsieur le Président, que vous puissiez présider une table ronde avec tous ces fournisseurs et que l'on exige d'eux une meilleure contribution, parce qu'autrement nos fonds sociaux s'écrouleront au fur et à mesure des difficultés des familles.

Philippe PLISSON :

A l'occasion de la présentation de cet outil qui est précieux pour le logement des plus humbles, je voudrais insister sur la nécessité d'avoir une réflexion en amont sur la construction des logements sociaux. En ce qui concerne d'abord le foncier, il ne faut pas délocaliser les pauvres, c'est ce qui est en train de se passer, en particulier en campagne ; c'est important et je crois qu'il faut mener cette réflexion. Et en ce qui concerne aussi la construction. On a eu aujourd'hui une démarche, et souvent même les bailleurs sociaux, qui était de dire on fait des logements les moins chers possible, et c'est finalement le seul critère que l'on fait prévaloir. Or en réalité, nous ensuite on paie les factures d'électricité, on paie les factures d'eau, parce que les gens, quand ils ont le chauffage électrique dans des maisons avec des murs épais comme du papier de feuille de cigarette, ont des difficultés que les collectivités sont obligées d'assumer avec eux, et en plus accessoirement on gaspille l'énergie, on pollue la planète incidemment, etc. Il faut que l'on ait une véritable logique de prendre le problème très en amont, de travailler avec l'ensemble des offices d'HLM et les bailleurs sociaux, pour que les constructions répondent aux normes HQE, que l'on aille vers ces fameuses maisons passives que l'on construit en Allemagne qui sont pratiquement autonomes en énergie et qui en France font encore rigoler un certain nombre de constructeurs. J'ai eu l'occasion de rencontrer Andre Beau, et IGC, excusez-moi de citer des noms, qui réfléchissent à ce type de construction, et il faut que le département qui est, malheureusement, très sollicité pour le fonctionnement, soit aussi partenaire à la réflexion en amont pour que l'on arrive à avoir des logements qui permettent à la fois de ne pas gaspiller l'énergie et de ne pas mettre les différents locataires dans des situations financières inextricables.

Nicolas FLORIAN :

Je ne vais pas rouvrir un débat mais quand vous nous dites que l'on va avaler des coulevres, je serais tenté de dire qu'il y en a qui ont avalé des boas avant moi ici ; donc chacun les siens.

Sur le logement, je regrette il n'y a jamais eu autant de logement construit depuis cette année, notamment l'année dernière, que sous la période du gouvernement Jospin entre 1997 et 2002. On a l'impression aujourd'hui à vous entendre que vous découvrez l'eau chaude et qu'il y a une forme d'amnésie sur ce qui a pu se faire avant. Alors les bilans, je veux bien qu'on les compare à un moment ou un autre. Si vraiment c'est une trop grosse charge morale pour vous que d'administrer un département, en vous plaignant toujours des transferts de l'Etat, dites-le,

ce n'est pas grave. Il ne faut pas dramatiser non plus les choses, si c'est trop dur à administrer, dites-le et tirez-en les conséquences.

M. LE PRESIDENT :

Nicolas Florian on ne vous en veut pas du tout à vous, parce que l'on sait que vous n'avez aucune influence sur la politique de vos dirigeants. Laissez-nous nous adresser à vos dirigeants qui en haut lieu n'écoutent pas du tout le peuple. Et pourtant il y a des consultations qui se renouvellent, et le tribunal c'est le suffrage universel. Ils devraient en tenir compte et ils ne le font pas. On nous laisse seul face à un enjeu national. Autrefois c'était l'Etat et lui seul au niveau du FSL. Aujourd'hui, nous sommes seuls devant un enjeu national, un devoir régalien ; c'est extraordinairement grave.

Gilbert MITTERRAND :

Je pense que par exemple les Yvelines qui sont un département très pauvre ont dû suivre le conseil de Nicolas Florian puisque Monsieur Borotra vient de démissionner pour des raisons que l'on n'a pas connu, mais parce que c'est trop difficile. "Si c'est cela je veux bien, si je veux bien c'est cela". Mais c'est vous qui le dites, personne ne l'a lu encore nulle part. C'était encore dans le Journal ce matin. Je ne veux pas m'engager sur un terrain privé, mais les explications dans le journal aujourd'hui, c'est l'incompatibilité qu'il y a à gérer aujourd'hui des départements dans des circonstances épouvantablement difficiles que des conditions familiales ont certainement fragilisées, je le veux bien ; mais le fond du décor est là aussi.

M. LE PRESIDENT :

Il faudra faire un florilège de tout ce que les présidents de conseils généraux UMP déclarent, ce serait intéressant. Je vous demande de rechercher de manière à ce que l'on communique tout cela. On n'invente pas cela. On est dans des réunions et les déclarations vont souvent dans le même sens que nous. Mais il y a des gens qui sont responsables et des gens qui sont irresponsables qui pensent que c'est en tapant du pied que l'on fait jaillir des sources miraculeuses.

Michel DUCHENE :

Concernant le logement, je conforte ce qu'a dit mon collègue. Vous oubliez une chose, tout simplement sous le gouvernement Jospin, très peu de logement ont été construits, et tout le monde le reconnaît, ce n'est même pas à discuter. Le problème est qu'il fallu ensuite lancer une nouvelle politique. Et entre le moment où vous définissez la politique et le moment où vous lancez les opérations de financement, vous déposez les permis de construire, il faut plusieurs années. Et aujourd'hui, enfin, grâce à l'action menée par le Gouvernement, on voit de nombreux logements se construire. Vous parlez d'aidé du Gouvernement, mais les opérations ANRU, les opérations de démolition reconstruction, je constate qu'un certain nombre de maires de la rive droite, avec Monsieur Alain Rousset sont même allés rencontrer les ministres concernés et sont sortis assez contents. Le Gouvernement les a rassurés. Les opérations de démolition reconstruction vont pouvoir se dérouler sur l'ensemble de la CUB, les financements sont débloqués et de nouveaux logements vont être construits. Cela fait de nouveaux logements parce que certains seront détruits, d'autres seront construits et les compensations seront mises en place. Concernant l'accession sociale, le prêt à taux zéro, ce

n'est pas le Gouvernement Jospin qui l'a inventé, c'est une décision là aussi du Gouvernement. Donc très clairement, ce n'est pas mis en doute par un certain nombre de vos collègues, ce Gouvernement a la volonté de construire du logement et du logement social, et je constate que petit à petit ceux qui le veulent vraiment rattrapent les propositions du PLH.

Concernant le type de logements sociaux, notre collègue Philippe Plisson a fait une proposition intéressante, mais je crois que là aussi, comme pour les transports, vous êtes un peu en retard. Je vous propose de visiter dans quelques temps l'opération des berges du lac qui sera une des opérations HQE de référence de l'agglomération, peut-être visiter la piscine de Villenave qui est une piscine HQE de très grande qualité. Donc nous savons faire, et on est prêt à vous expliquer comment faire.

Rumeurs dans l'hémicycle.

Michel DUCHENE :

Vous passez votre temps à vous cirer les pompes depuis un moment, donc on va faire un peu pareil...

Concernant le logement social, on a parlé de maisons individuelles, là aussi il faudra peut-être que cette assemblée réfléchisse à l'étalement urbain. Je me rappelle une conversation avec Gilles Savary qui n'était pas privée, donc je peux l'évoquer, où il me disait qu'un jour ou l'autre ce sera construit entre Bordeaux et Arcachon. Et d'une certaine manière vous reflétez cette assemblée avec vos collègues communistes une autre vision de la société, une vision un peu déplacée, pour qui finalement la maison individuelle est obligatoirement le bonheur de l'humanité. La maison individuelle c'est un imaginaire un peu français qui permet à un certain nombre de personnes de bien se loger. C'est vrai qu'avoir un jardin, une piscine, c'est très intéressant, mais cela développe un étalement urbain qui consomme beaucoup d'espace naturel, qui coûte excessivement cher en réseau, le déficit des transports en commun sur la C.U.B. est de l'ordre de 80 M€ par an, cela fait 1,4 à 1,5 millions de francs par jour ; cela veut dire qu'il va falloir donner une autre image du logement collectif. Vous évoquiez avec raison les conditions d'habitabilité dans le nord de l'Europe ou même en Espagne, où le collectif n'a pas une vision négative dans ces pays-là ; on peut habiter dans du logement collectif de qualité, confortable, tout simplement parce qu'il n'a pas une image HLM, une image dégradée une image de paupérisation sociale, et c'est cela l'enjeu. C'est ce que fait le Gouvernement, c'est-à-dire donner une autre image du logement collectif, essayer de faire du logement social mais aussi du logement libre en accession libre, ce qui permet d'éviter cet étalement urbain, de resserrer les villes sur elles-mêmes, de créer des logements de qualité. Là aussi j'ai l'impression parfois que vous êtes un peu en retard. On a des propositions que nous pourrions faire et peut-être que le président et cette assemblée pourrait écouter un peu l'opposition qui peut expliquer comment faire là aussi en logement social en particulier.

M. LE PRESIDENT :

J'entendais tout à l'heure, lorsque vous parliez du taux zéro, il faudrait remonter dans l'histoire. Cela s'est fait bien avant, au moment où l'inflation atteignait deux chiffres, alors

qu'aujourd'hui c'est plus facile avec le taux d'intérêt qui est très bas. Il faut voir ce qui s'est passé dans l'histoire. Je ne crois pas au monde idyllique que vous êtes en train de décrire.

Michel DELAUNAY :

Philippe Plisson évoquait tout à l'heure les exigences que nous devons avoir en terme de construction, et Michel Duchêne nous disait qu'il nous apprendrait à faire du logement social de qualité. Je crains qu'il ait du travail, parce qu'il y a beaucoup de logements sociaux à Bordeaux qui n'ont pas cette norme de qualité élémentaire, dont nous apprécions actuellement le poids, qui est le simple fait d'avoir des volets. Et par ces temps de canicule, je peux vous dire que des bâtiments, des grandes barres, qui n'ont pas de volet et qui prennent le soleil sur la façade et dans lesquels il y a des personnes âgées, c'est quelque chose de tout à fait délétère. Je propose que ce simple fait soit pris en considération, et que dans les exigences de construction que nous devons en effet avoir, avec les normes HQE dont on parle, ce point très simple et très modeste soit pris en considération avec les périodes de canicule qui s'annoncent de plus en plus fréquentes.

Yves LECAUDEY :

Simplement, je ne sais pas si je vais avaler des boas ou des couleuvres ou cirer les pompes, comme le disait aimablement Michel Duchêne, mais je voudrais lui rappeler qu'en fait de démolition-reconstruction, l'Etat ne subventionne que lorsque l'on est sur le territoire du grand projet de ville, et ne prend aucun autre dossier de démolition reconstruction en dehors du territoire GPV, et que je sache le GPV date de 1998 à une époque où vous n'aviez pas encore commencé à sévir.

M. LE PRESIDENT :

Si vous ne connaissez pas les choses, ne les annoncez pas ! Le GPV, on connaît c'est chez nous, on sait très bien que si on fait le total cela se passe là.

Michel DUCHENE :

La résidence Saint-Jean ce n'est pas GPV.

Nicolas FLORIAN :

Yves Lecaudey a avancé quelque chose qui est faux, et d'ici la séance de ce soir je vous amènerai les chiffres. Il y a quand même dans cet hémicycle des élus qui sont vice-présidents à la CUB, nous sommes depuis le mois de janvier sur un programme sur le logement et sur l'habitat, et ce qu'a dit Yves Lecaudey est faux. Il n'y a pas que sur le GPV qu'il y a des opérations démolition-reconstruction d'inscrites et de prévues qui seront financées et par la CUB et par l'Etat, et je vous donnerai les chiffres cet après midi.

Jean TOUZEAU :

Je vais au moins pouvoir répondre à la question concernant le territoire du GPV, mais surtout je souhaiterais, si cela est possible, c'est que l'on fasse la part des choses. Nous sommes actuellement dans une situation absolument catastrophique sur le plan du logement,

et notamment du logement social, ici dans notre agglomération, mais également dans pas mal d'agglomérations en France. Nous avons le devoir de ne pas, comme cela a été mis en avant par le Président, mélanger les contextes qui aujourd'hui sont différents de celui qui était au moment où le Gouvernement Jospin avait en charge les destinées de notre pays. Le contexte a considérablement évolué, nous en avons déjà débattu, il y a un certain nombre de préoccupations qui sont très lourdes. La question foncière se pose avec beaucoup d'acuité, la flambée de l'immobilier et les ravages, et cela est de votre responsabilité, de la loi de Robien qui a pesé d'une façon catastrophique sur le foncier. D'ailleurs on voit bien qu'au moment où nous faisons un certain nombre de constats, toujours aussi difficiles, sur le logement social et très social, on voit bien que les programmes de Robien continuent à avancer et que les achats du foncier disponible se font toujours avec beaucoup de déséquilibre.

La préoccupation que nous avons, et ne mélangeons pas les choses, c'est la création de logement social et très social ici dans notre agglomération et dans notre département, dans un contexte lourd, et sur lequel cette création de logement le budget de l'Etat n'est pas du tout dimensionné aux responsabilités qui sont aujourd'hui les siennes. Lorsque nous vivons une crise aussi majeure, c'est quelque part scandaleux de voir l'Etat profiter de cette situation pour dire : "ce n'est plus de ma responsabilité, c'est de la responsabilité des conseils généraux". Ceci est l'un des très grands problèmes que nous vivons aujourd'hui, au moment où il devrait y avoir une impulsion donnée par le Gouvernement sur cette préoccupation majeure, vous l'observez, nous venons de le voir à travers le dossier du FSL qui marque un retrait progressif de l'Etat dans un dispositif qu'il a créé, nous le voyons en ce qui concerne la création de l'offre de logement et de logement social, les mesures proposées ne sont pas à la dimension des enjeux.

Ensuite, ne mélangeons pas les choses, il s'agit de savoir comment on crée du logement. Les opérations de restructuration ou de renouvellement des quartiers prioritaires, c'est autre chose. Vous avez, et nous avons ici dans cette agglomération comme dans beaucoup de villes en France, des quartiers qui ont été réalisés dans un contexte qui est profondément différent d'aujourd'hui. Il s'agit de les restructurer, de construire et de démolir, puisque nous allons construire à la place des immeubles démolis, ce qui résout une partie du problème posée en terme de reconstruction et de resituation des familles, et il y a besoin d'une offre de logement complémentaire. Et ce sont ces sites là qui sont prioritaires et qui bien sûr naturellement ont été mis en avant dans le cadre du grand projet de ville, et qui sont mis en avant dans le cadre des dossiers ANRU. Il suffit de regarder la CUB et l'agglomération bordelaise pour savoir où sont ces logements très sociaux qui ont fait leur temps. Lormont Génicart ce sont treize tours de dix-huit étages. C'est une offre de logement disponible mais qui ne répond pas aujourd'hui à la préoccupation de nos populations, puisqu'on n'y va pas dans un certain nombre de quartiers par choix, on y va par contrainte. Et je souhaite, pour ma part, que lorsqu'on travaille sur un plan d'action à plusieurs années, on puisse essayer de faire en sorte que l'ensemble des territoires girondins puissent être suffisamment attractifs pour que l'on n'y aille pas vivre par contrainte. Sur cela il y a un dispositif mis en place avec l'agence nationale de renouvellement urbain, qui d'ailleurs avait été préparé en grande partie, il faut bien le dire, par les organismes HLM et par le Gouvernement de gauche, et qui s'inscrit dans cette priorité de recomposer les territoires les plus fragilisés.

Mais la responsabilité de l'Etat est évidente, et aujourd'hui on le voit sur la question foncière, on le voit sur le déséquilibre qui continue. Ce qui est quand même dramatique est de voir que ce déséquilibre continue à évoluer de façon très difficile sur le logement social. Nous

avons eu une observation en ce qui concerne le programme local de l'habitat de la CUB, où indiscutablement l'offre n'est pas suffisante, les déséquilibres se poursuivent et il s'agit aujourd'hui d'appeler l'Etat à amplifier ses mobilisations d'argent public sur ce qui est la priorité de nos populations.

Jean-Jacques PARIS :

Je n'avais pas amorcé ce débat-là tout à l'heure puisque l'on parlait des fonds sociaux essentiellement, mais on ne peut pas laisser passer cette question cruciale. Le constat est partagé, y compris l'étude qu'a fait le Département que chaque élu a pu voir. C'est très clair, d'ailleurs comme dans notre région. Nous sommes une des régions qui a un sérieux retard en matière de logements sociaux ; je crois que l'on atteint à peine 13 % de l'habitat. C'est dire qu'il y a beaucoup à faire. A partir de là, il faut voir pourquoi on en est arrivé là et quand on regarde les budgets de l'Etat, même parfois derrière des stagnations de crédits, à la lecture, on voit à peu près le même budget que l'année précédente, mais quand on regarde en profondeur le budget, on se rend compte que l'aide réelle à la construction du logement social a toujours diminué. Et ce que l'on a vu augmenter, c'est soit l'aide au logement privé, soit la défiscalisation. Il est tout à fait normal de constater sur le terrain, et siégeant à Gironde Habitat et vous représentant, Monsieur le Président, depuis maintenant dix ans, je me suis bien rendu compte qu'un opérateur comme celui-là, qui a pourtant une volonté d'avancer, ne peut le faire qu'avec les moyens d'aide publique que l'Etat met à sa disposition. Depuis facilement dix ans, on n'a pas pu construire, notamment avec Gironde Habitat, le potentiel de logements, l'offre de logement, qu'il aurait fallu pour répondre à une demande toujours croissante. Quand tout cela s'accumule sur des années, on arrive à un moment donné où c'est une crise terrible. Dans le même temps, vous le voyez dans l'agglomération, de nombreux espaces étaient achetés par des promoteurs immobiliers qui, eux, grâce à la défiscalisation construisaient, faisaient une autre offre de logement. Cela a entraîné une augmentation du foncier qui met encore plus en difficulté les opérateurs sociaux. Alors le plan Borloo là-dessus qu'ajoute-t-il ? D'abord le financement public du plan Boorlo existe en partie pour la première année, mais n'existe pas pour l'avenir ; on ne sait pas du tout où l'on va prendre les crédits, vous l'avez bien vu. Et quand j'entends Thierry Breton qui dit qu'il va falloir un budget à 0 %, je me demande où l'on va prendre les crédits pour le logement social. C'est plein de contradiction. On annonce des bonnes intentions, mais on ne s'en donne jamais les moyens. Le plan Boorlo annonce des chiffres, 500 000 logements, mais sur le terrain comment cela se passe ? Les opérations, que ce soit l'ANRU ou le GPV, pour l'instant, ne se soldent pas par une augmentation de l'offre. Les premiers bilans, à la fin, si on n'ajoute pas des constructions de logement, on aura un peu moins d'offre, voire à peu près la même offre que l'on avait il y a quatre à cinq ans. Donc on n'aura pas répondu aux besoins des personnes et des familles. Cela devient très grave parce que ce sont maintenant les personnes âgées et la jeunesse qui ne trouvent pas de logements. On arrive à des questions cruciales. Ce ne sont pas simplement les personnes en difficulté sociale qui ne trouvent pas de logement aujourd'hui, mais les couches moyennes, parce qu'elles ne peuvent pas payer des loyers dans le parc privé et elles se tournent vers le parc public. En France 70 % des familles pourraient de par leur revenu prétendre accéder au logement social. Ce n'est pas mauvais le logement social, j'y ai habité une bonne partie de ma vie, on peut y être très heureux, à condition que l'on ait du confort, un espace suffisamment grand et que l'on ait un loyer pas trop cher. Parce que la troisième question, c'est celle là. Quels sont les prix des loyers que l'on propose à nos concitoyens ? C'est dramatique ! Vous regardez le plan Boorlo, il met un certain crédit d'Etat, c'est vrai, que je juge, moi, tout à fait insuffisant. Mais après il dit aux opérateurs, à Gironde Habitat, à

Aquitanis, qu'il faut autofinancer votre construction. Mais comment on fait à Gironde Habitat pour autofinancer la construction ? Il faut faire comme dit Yves Lecaudey, de l'épargne. Et comment on fait de l'épargne ? Et bien en augmentant les loyers ou en vendant le patrimoine. On a fait le tour du cadran. C'est-à-dire que le plan Borloo pousse les opérateurs, soit à réduire le patrimoine, soit à augmenter les loyers. Donc, voyez que ce n'est pas la solution encore. C'est un plan libéral pour moi, parce qu'il favorise l'investissement privé et il favorise l'aide à la personne, l'aide individuelle, mais il ne règle pas la question de fonds du logement.

Je pense que les collectivités ont un rôle à jouer dans ce domaine, parce que je suis pour un service public du logement décentralisé. L'Etat doit jouer son rôle de régulateur et de péréquateur, et les collectivités peuvent jouer un rôle, notamment avec un établissement foncier, parce qu'il va bien falloir à un moment donné, intervenir sur le foncier. Il va falloir stimuler les communes qui sont loin des 20 %, il y en a dans l'agglomération, à aller plus loin. Il va bien falloir que nos aides publiques, y compris les autres aides, tiennent compte de cela. Je ne vois pas pourquoi le Conseil Général continuerait à financer des communes qui ne fiscalisent pas et qui ne créent pas de logement social ; il va bien falloir un jour avoir le courage de se mettre autour de la table pour changer nos politiques, parce que les français et les girondins en ont marre des recettes du passé.

Jean-Jacques BENOIT :

Deux ou trois informations quand même pour constater que la CUB prend à bras le corps la question du logement, et on peut dire que depuis quelques mois on sent un nouveau souffle inspirer un certain nombre de politiques.

Je voudrais quand même signaler que lors de notre conseil de CUB d'il y a quelques jours, nous avons pu constater que sur la CUB, alors qu'il faudrait bon an, mal an, construire environ 1800 logements par an, aujourd'hui on en construit à peu près 900. Donc il y a un déficit année par année qui se surajoute chaque année, d'environ 700 à 900 logements sur la CUB, et il est bien évident qu'il faudra et qu'il faut d'ores et déjà se préoccuper de ce problème grave. Et ces 700 à 900 logements qui manquent sur la CUB comment les construire ? On voit en même temps que la loi Robien, dont je pense qu'il faudra un jour la supprimer, et ce sera peut-être un des objectifs de la gauche si elle revient un jour au pouvoir. Cette loi de Robien tire le foncier vers des prix excessifs, et il faut sans doute réfléchir à ce qu'aussi bien la CUB que le Département peut-être, essaient de mettre en place ensemble, ou en tout cas chacun de son côté, en tout cas il faut y réfléchir, un organisme foncier qui permette de faire que sur cette question du foncier, qui est quand même la question centrale en matière de logement à construire, nous puissions avancer.

Deuxième information qui a quelques effets. La CUB a voté un plan d'urgence important en faveur du logement qui commence à avoir des conséquences et qui en aura dans l'avenir permettant d'améliorer la question du logement.

Dernière question, il ne faut pas avoir une vision misérabiliste du logement social. La construction de logements sociaux aujourd'hui ce sont des logements tout à fait corrects, qui bénéficient de normes HQE pour certains ou de normes habitat et environnement pour d'autres, et qui en tout cas s'inscrivent dans des plans d'aménagement des communes pour faire que le logement social, auquel 80 % de la population peut accéder, soit des logements tout à fait intéressants et positifs.

Puisque nous sommes sur une délibération du règlement intérieur du GIP FLS, je crois que les dispositions qui sont prises au niveau du FSL, alors qu'il y a désengagement massif de l'Etat, sont des dispositions tout à fait positives et intéressantes. On ne peut que se louer que le département puisse prendre en compte ces plus démunis qui essaient d'avoir un logement et qui sans la garantie publique du département ne pourraient pas y avoir accès.

Dominique VINCENT :

Je me garderai bien de rentrer dans ces analyses car en 1975 nous avons pratiquement les mêmes constats, les mêmes craintes, les mêmes déceptions, et je ne regarde pas notre ami Alain David, derrière, que je croisais à l'époque sur le terrain, qui doit à peu près penser la même chose. Simplement quelque chose de plus précis sur l'aide aux familles, et vous avez parlé Gilles Savary des associations qui aidaient ces familles en grande difficulté pour le loyer. Je me demande si aujourd'hui il ne serait pas temps de redéfinir, de revoir comment on peut adapter les services de tutelle. Car les services de tutelle pendant des années ont fonctionné de façon, je ne dis pas merveilleuse, mais au mieux. Et il semblerait qu'aujourd'hui ces services de tutelle ne remplissent pas leur rôle, non pas parce qu'ils ne le souhaitent pas, mais parce que peut-être leur mission doit évoluer en fonction de la société. Certes, les associations sont indispensables, les services de tutelle auraient peut-être ou auront peut-être à réviser leur façon de travailler. C'est une question, une réflexion, que nous devons avoir un jour ou l'autre dans l'intérêt général.

Alain RENARD

La réflexion de notre collègue Dominique Vincent m'amène à faire une observation complémentaire. Les services de tutelle ont joué un rôle important dans des situations économiques qui n'étaient pas aussi délabrées. Donc c'est vrai qu'il y a un rôle important joué par les services de tutelle, mais très sincèrement le problème majeur est le problème de la ressource, du revenu, qui fait que dans un certain nombre de situations, le service de tutelle ne peut pas créer les conditions aussi favorables qu'on le souhaiterait.

Dominique VINCENT :

C'est pour accompagner.

Michel DUCHENE :

J'ai entendu notre collègue Jean-Jacques Benoit. C'est très intéressant ce qu'il a dit, mais il y avait une petite perversité dans son intervention, c'est de dire qu'à la CUB tout d'un coup on s'occupe du logement social. C'est une manière de dire que le prédécesseur de d'Alain Rousset ne s'en occupait pas. Soyons clair, la proposition qui est faite aujourd'hui d'un établissement public foncier ne peut pas laisser croire qu'il n'y avait pas de politique foncière avant. Il y avait évidemment une politique foncière qui s'appuyait sur le PPI, et c'est depuis des années que des réserves foncières ont été effectuées, et c'est pourquoi un grand nombre de logements sociaux sont aujourd'hui réalisés, tout simplement parce qu'il y avait une politique foncière. Si aujourd'hui au niveau du département et de la région, vous découvrez que vous n'avez pas eu de politique foncière et si vous décidez de vous retrouver à trois, et c'est une

bonne chose, pour développer cette politique foncière, bravo ; mais reconnaissez que Alain Juppé à l'époque l'avait menée et que vous ne l'avez pas menée. C'est une première chose.

La deuxième chose, c'est que vous mettez en place une politique foncière qui va de pair à l'évidence, une nouvelle fois, et j'entends Jean-Jacques Paris dire, avec une fiscalité additionnelle. Pour vous la politique foncière cela va de pair obligatoirement avec une augmentation des impôts ; et plus généralement, par rapport à ce qu'a dit Jean-Jacques Paris et notre collègue Jean Touzeau, sur les préemptions, sur le coût du foncier. La Région est en train tout simplement de retrouver les prix du foncier qui existe en France depuis quelques temps. Mais de manière plus générale aujourd'hui on sait très bien ce qu'il faut faire en logement social, ce n'est pas seulement une question de financement, c'est une question de volonté politique. D'abord dans le PLU, les servitudes de mixité sociale qui permettent de réserver des terrains. La deuxième chose est la préemption, et ensuite tout ce qui est réhabilitation. Et dans ce cas-là, si vous voulez faire, prenez exemple sur l'opération menée par Alain Juppé dans le centre historique avec le PAI, c'est une opération qui fonctionne bien, qui est en train de démarrer et en train de produire pas mal de logements sociaux. C'est l'une des rares villes en France qui a dégagé une opération de ce type qui permet, c'est une volonté forte, ni le parti socialiste, ni le parti communiste n'ont osé le faire, d'exproprier le propriétaire privé s'il ne réhabilite pas. C'est une opération qui est assez emblématique et qui fonctionne pas mal. Je vois aujourd'hui qu'un certain nombre de propriétaires qui avaient laissé dans le centre ville leur bâtiment à l'abandon, sont aujourd'hui soit en train de les vendre pour qu'ils soient réhabilités, soit sont en train de les réhabiliter dans un cadre que définissent les pouvoirs publics qui évite le studio, qui crée de grands appartements et qui permet de réhabiliter les pieds d'immeubles. Et puis globalement, vous l'oubliez, c'est plutôt en périphérie dans les communes de gauche que le logement social ne s'est pas réalisé. Peut-être parce que ces communes estimaient qu'elles étaient pourvues. Je ne parle pas de la rive droite, je parle plutôt de la rive gauche, pardon j'aurais dû le préciser. Et que certaines de ces communes n'ont pas réalisé les changements sociaux qu'il fallait. En oubliant une chose, c'est qu'on rappelle sans arrêt la ville centre, mais la ville centre non seulement est dotée d'un grand nombre de logements sociaux, mais qu'en plus il y a un logement social de fait dont vous ne parlez jamais, près de 60 % des allocataires CAF se trouvent sur Bordeaux. Cela veut dire que nous assumons du logement social que l'on pourrait qualifier de réglementaire, du logement social de fait, et tout ce qui est l'aide sociale, comme le Foyer Leydet, je n'ai pas l'impression que dans les communes de la CUB ou du département il y ait des structures de l'importance du foyer Leydet.

M. LE PRESIDENT :

Gilles Savary, il faudra faire passer la liste des communes qui ont respecté le quota des 20 %, parce que cela m'intéresse. Entre dire et faire il y a la place pour la sincérité, c'est tout. Et on regardera le taux à Carbon Blanc et à Bordeaux par exemple.

Gilles SAVARY :

Je réponds rapidement à votre question, il n'y a pas Bordeaux parce qu'à Bordeaux le maire a développé une théorie remarquable qui a été reprise par Michel Duchêne, celle du logement social de fait. Le logement social de fait est un taudis, dans lequel des gens très pauvres vivent, parce que c'est un taudis. Et il dit : "circulez il n'y a rien à voir, j'ai du logement social de fait puisque j'ai des pauvres dans des taudis". C'est une théorie contre

laquelle je me suis élevé depuis le début et Alain Juppé, quand la loi SRU est sortie, a dit : "c'est un scandale, moi j'ai beaucoup plus de logement social de fait", entendez par là "j'ai beaucoup plus de taudis". Et si on pouvait faire des bidonvilles on aurait encore plus de logement social de fait. A Rio on a du logement social de fait partout. Il faut le dire quand même. C'est vrai qu'il y a des gens en très grande difficulté. Et d'ailleurs l'opération In Cité, qui n'est pas une mauvaise opération, elle a quand même un effet collatéral que vous ne voulez pas traiter, c'est que c'est une pompe à refouler les pauvres. Tout le monde sait Michel Duchêne que vous sortez des familles et que vous ne pouvez pas les reloger à l'intérieur. Tout le monde le sait. Je ne dis pas que l'opération est mauvaise, mais je dis que c'est la face cachée de l'opération In Cité, et elle s'inscrit de ce point de vue-là dans une grande tradition bordelaise qui a été en permanence de refouler les gens en difficulté sur les périphéries, au point d'ailleurs de construire les ZUP de la rive droite à une certaine époque quand il fallu nettoyer et cureter Mériadeck. Vous avez aussi vos ghettos. Vous avez géré d'une façon terriblement dangereuse Les Aubiers et Le Lac, puisque dans ces cités là vous faites de la concentration et ghettorisez des problèmes sociaux aigus ; c'est indéniable, tout le monde le sait dans l'agglomération bordelaise. Permettez-moi de vous dire que l'exemplarité de la politique à la fois communautaire et de logement sous Alain Juppé, c'était simplement de livrer le foncier à la promotion immobilière. Et on a commencé à le faire en revendant ce que Jacques Chaban-Delmas avait acheté sur la rive droite, vous vous en souvenez, quand il y avait la ZAC rive droite, on a tout revendu au privé, et à commencer par la maison Bouygues. Donc on fait du logement, mais on ne fait pas du logement social, on ne fait pas du logement maîtrisé, pas du logement mixte, d'ailleurs la rive droite n'est qu'une mosaïque d'opérations de promotion immobilière, il faut quand même le dire.

Je termine, excusez-moi parce que ce n'était pas le sujet. Michel Duchêne, vous avez ouvert ce débat, je me permets de vous y répondre. J'ai le droit d'avoir mon point de vue car j'ai quand même suffisamment connu les opérations de la ville de Bordeaux. Tout le monde sait, entre nous, on peut reconnaître des mérites à la politique d'Alain Juppé, on peut le faire honnêtement, mais ne dites pas que c'est la politique foncière de la CUB. Tout le monde sait en France que la CUB n'a aucune politique foncière, si ce n'est de tout vendre et de ne jamais faire la moindre réserve foncière publique.

Sur le FSL, chers amis, je vous remercie d'appuyer ce dossier. Je vous rappelle que sur les fonds énergie et eau, on a traité 9533 dossiers l'année dernière, d'impayés d'énergie. C'est considérable. Bernard Garandeau qui m'a précédé sait de quoi je parle. Et 2927 dossiers d'eau avec un taux d'agrément des dossiers de l'ordre de 70 % tout en étant très rigoureux, c'est-à-dire en n'encourageant pas les impayés, c'est cela qui est très important.

Je voudrais terminer sur la politique du logement. On vous fera des propositions, probablement en BP. Le Conseil Général développe ce que vous avez déjà voté. On a mis en place un conseil girondin de l'habitat, on met en place un plan départemental. Je crois qu'il faut être très clair. La question est celle de la production supplémentaire, au-delà même des démolitions-reconstructions. Et ce n'est pas gagné. Mais surtout la vraie question c'est le décrochage social par rapport à l'augmentation des coûts de production. Aujourd'hui il y a des gens de plus en plus nombreux qui ne peuvent pas accéder aux loyers, qui sont les loyers de reconstitution, qui sont logiquement plus chers ; d'abord ils le sont artificiellement parce que Gilles de Robien a dopé la spéculation, mais ils le sont aussi parce que l'on fait des logements HLM, Dieu merci, de meilleure qualité, plus bas, avec la même assiette foncière qui coûte plus cher, et donc nous avons à traiter cette question. Quand les marchés régulent, bonjour les

dégâts pour les plus pauvres ! C'est clair ! De mon point de vue Michel Duchêne, il y a un indicateur qu'il faut maintenant que l'on mette au centre de nos politiques. Il y a deux problèmes : le problème social et le problème territorial. L'indicateur, c'est le taux d'effort des gens. On n'a pas à discuter de loyer, de PLS ou de PLAI. Quel est le taux d'effort qui est réclamé à des familles quelque soit leur niveau social ? Et là il y a une très grande pudeur de tout le monde. On nous dit qu'on fait des loyers pas chers, des PLAI, des PLS, mais on ne dit pas quel est le taux d'effort. Je demande des statistiques de taux d'effort, y compris sur le relogement des gens qui sont des opérations de démolition-reconstruction. Quand on le prend à un endroit et qu'on le met ailleurs, quel taux d'effort on lui demande ? C'est cela le sujet. Il n'y a pas d'autres lois que la loi du taux d'effort. Je proposerai au Président que l'on ne s'engage dans les opérations qu'en tant que la clarté et la transparence sur le taux d'effort sollicité des différents types de population soient affichées. On a un deuxième souci, c'est la territorialisation des opérations de reconstruction. On en a un troisième c'est la temporalité ; il vaudrait mieux reconstruire avant de démolir. On s'aperçoit quand on démolit, on fait d'abord les dégâts collatéraux de dispersion de l'agglomération avant de reconstruire. Mais enfin, tout cela, sont des choses qui à mon avis ne souffrent pas de contestation. Il est normal que des communes qui ont 80 % de logement social, avec la stigmatisation et l'empilement de tous les problèmes sociaux, aujourd'hui cherchent elles aussi la mixité sociale.

Christian MUR :

Très brièvement, parce que je ne rajouterai rien au débat qui vient de se conclure, dans lequel j'ai remarqué qu'il y avait peu de question sur le FSL. Mais on remarque qu'à chaque fois que le logement vient dans cet assemblée, il y a un long débat, ce qui prouve que depuis un certain temps le logement vient de plus en plus au centre de nos préoccupations. En tout cas, le FSL lui fait la preuve et fera la preuve qu'il devient un outil incontournable de la politique sociale du département.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

La séance est levée, elle reprendra à 14 h 30.

La séance est levée à 13 heures

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde

